



# OBSERVATOIRE DE LA GOUVERNANCE DE SECURITE : RAPPORT DE MONITORING N°2

Septembre, octobre, novembre 2022

**Kadidiatou GAZIBO  
Abdourahamani MAHAMADOU  
Abas MALAM**

---

Mars 2023

---

## African Security Sector Network (ASSN)

Fondé en 2003, l'**African Security Sector Network (ASSN)**, dont le siège se situe à Accra (Ghana), est un réseau panafricain d'experts et d'organisations travaillant pour promouvoir une gouvernance plus démocratique de la sécurité sur le continent africain.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe de l'**ASSN** par courrier électronique :  
[info@africansecuritynetwork.org](mailto:info@africansecuritynetwork.org)

ou consulter le site web de l'**ASSN**:  
<http://africansecuritynetwork.org/assn/>

---

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://bit.ly/ASSN33>

Pour citer cette publication :

GAZIBO (K.), MAHAMADOU (A.), MALAM (A.), « **Observatoire de la Gouvernance de Sécurité : Rapport de monitoring n°2** », ASSN, Mars 2023.

## Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	4
INTRODUCTION .....	5
DISPOSITIF OGS .....	6
METHODOLOGIE .....	6
1. REGION DE TILLABERI .....	8
1.1. <i>Présentation de la situation sécuritaire dans les 3 communes de la région de Tillabéri durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022.</i> .....	11
1.2. <i>Réactions des différents acteurs de sécurité en réponse aux incidents survenus dans la région de Tillabéri</i> .....	15
2. REGION DE TAHOUA .....	18
2.1 : <i>Présentation de la situation sécuritaire dans la région de Tahoua durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022.</i> .....	21
2. 2 : <i>Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Tahoua</i> .....	22
3. REGION DE MARADI .....	22
3.1. <i>Présentation de la situation sécuritaire dans la région de Maradi durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022.</i> .....	24
Tableau 8 : <i>Récapitulatif des incidents sécuritaires remontés par les points focaux de Dakoro</i> ..	25
3.2. <i>Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Maradi</i> .....	28
4. ANALYSE DE LA GOUVERNANCE SECURITAIRE. ....	33
4.1 <i>La qualité de l'offre sécuritaire.</i> .....	33
4.2. <i>Qualité de la gouvernance démocratique du système de sécurité</i> .....	38
5. RECOMMANDATIONS .....	41
BIBLIOGRAPHIE .....	42

## Sigles et abréviations

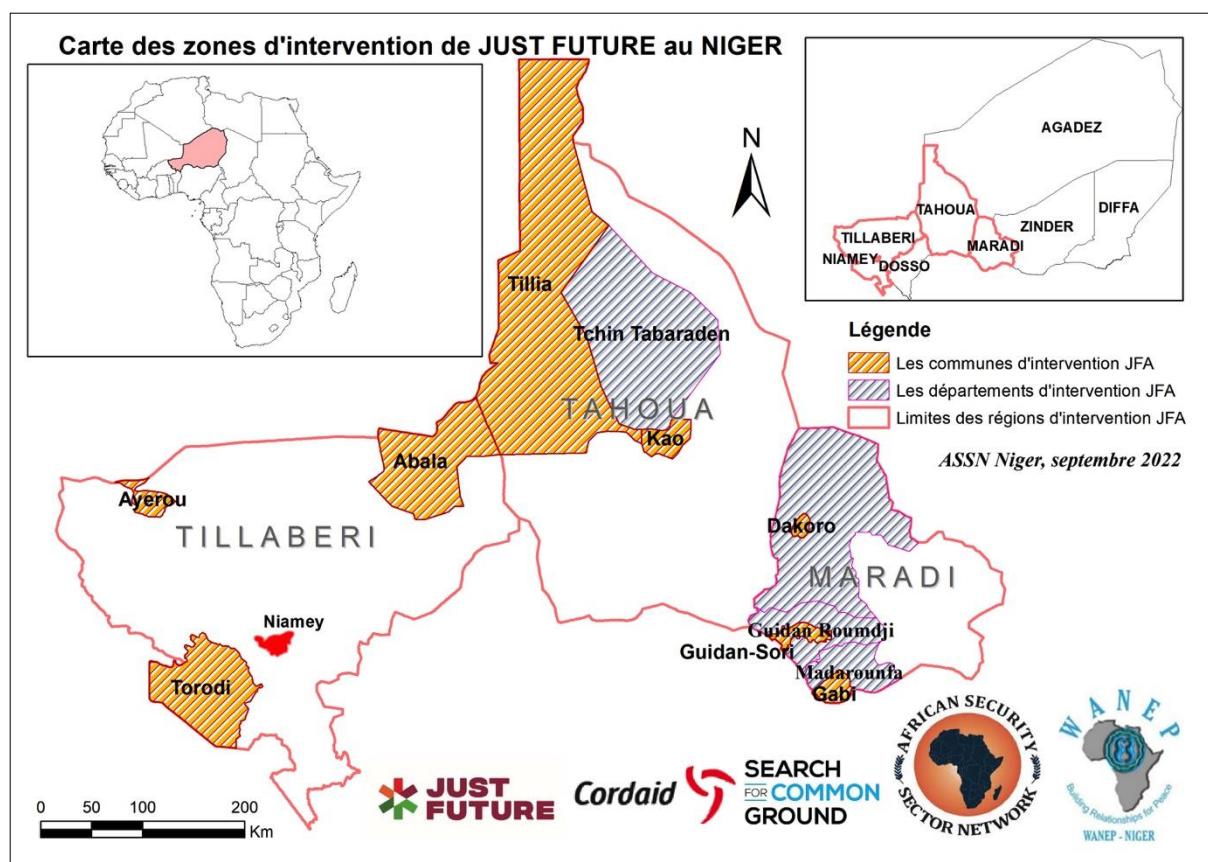
<b>ACLED</b>	: Armed Conflict Location & Event Data Project
<b>ASSN</b>	: African Security Sector Network
<b>BAP</b>	: Base aérienne projetée
<b>CDS</b>	: Conseil Départemental de Sécurité
<b>CESOC</b>	: Conseil Economique et Social
<b>CMCF</b>	: Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières
<b>CNDH</b>	: Commission Nationale des Droits Humains
<b>CNS</b>	: Conseil National de Sécurité
<b>CRS</b>	: Conseil Régional de Sécurité
<b>CTO</b>	: Criminalité Transnationale Organisée
<b>EI-Sahel</b>	: État Islamique au Sahel
<b>FAN</b>	: Forces armées nigériennes
<b>FDS</b>	: Force de Défense et de Sécurité
<b>FSI</b>	: Forces de Sécurité intérieure
<b>GAN</b>	: Groupes Armés Non Identifiés
<b>GAR-SI</b>	: Groupe d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention
<b>GAT</b>	: Groupes armés terroristes
<b>GSIM</b>	: Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans
<b>HACP</b>	: Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix
<b>JFA</b>	: Just Future Alliance
<b>OGS</b>	: Observatoire pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité
<b>OIM</b>	: Organisation Internationale pour les Migrations
<b>REPPAD</b>	: Réseau Panafricain pour la Paix, la Démocratie, et le Développement
<b>SCLCT</b>	: Service Central de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale organisée
<b>ACLED</b>	: Armed Conflict Location & Event Data Project
<b>ASSN</b>	: African Security Sector Network
<b>BAP</b>	: Base aérienne projetée
<b>CDS</b>	: Conseil Départemental de Sécurité
<b>CESOC</b>	: Conseil Economique et Social
<b>CMCF</b>	: Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières
<b>CNDH</b>	: Commission Nationale des Droits Humains
<b>CNS</b>	: Conseil National de Sécurité
<b>CRS</b>	: Conseil Régional de Sécurité
<b>CTO</b>	: Criminalité Transnationale Organisée
<b>EI-Sahel</b>	: État Islamique au Sahel
<b>FAN</b>	: Forces armées nigériennes
<b>FDS</b>	: Force de Défense et de Sécurité
<b>FSI</b>	: Forces de Sécurité intérieure
<b>GAN</b>	: Groupes Armés Non Identifiés

## Introduction

L'Observatoire pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (OGS)<sup>1</sup> au Niger relève, dans ce deuxième rapport, la multiplication des incidents sécuritaires dans les trois régions d'étude du projet Just Future (Tillabéri, Tahoua et Maradi). On y note ainsi la présence de groupes armés extrémistes radicaux très actifs comme le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), l'État Islamique au Sahel (EI Sahel) tout comme le développement de la Criminalité Transnationale Organisée (CTO) et du grand banditisme et la persistance des conflits communautaires comme ceux récurrents entre agriculteurs et éleveurs.

Les huit (8) communes des régions de Maradi (Dakoro, Gabi, et Guidan-Sori), Tahoua (Kao et Tillia) et Tillabéri (Abala, Ayerou, Torodi) sont particulièrement affectées par ces divers actes de violence malgré l'instauration de l'Etat d'urgence et le déploiement de forces de sécurité spécialisées.

*Carte 1 : zones d'intervention de Just Future au Niger*



La carte ci-dessus représente les communes et départements d'intervention du programme JFA.

Les données du terrain font ressortir un accroissement d'actes criminels, des incursions des groupes armés non étatiques (GAN) parfois assortis d'enlèvements et d'exécutions de civils,

<sup>1</sup> Voir rapport le dispositif OGS.

---

de menaces et ultimatum engendrant des mouvements forcés réactifs ou préventifs de la population.

## Dispositif OGS

Dans le cadre du Programme Just Future Alliance (JFA), « l’Observatoire pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité-OGS », en collaboration avec l’African Security Sector Network (ASSN), a engagé un processus de monitoring citoyen de la situation sécuritaire au Niger dont l’objectif est d’évaluer l’état de la gouvernance de la sécurité dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi. Ce second rapport qui couvre les mois de septembre, octobre et novembre 2022, recense comme le premier rapport, les incidents sécuritaires des 11 communes des 3 régions : Maradi (Dakoro, Guidan-Sori et Gabi), Tahoua (Kao et Tillia) et Tillabéri (Torodi, Abala, Ayerou).

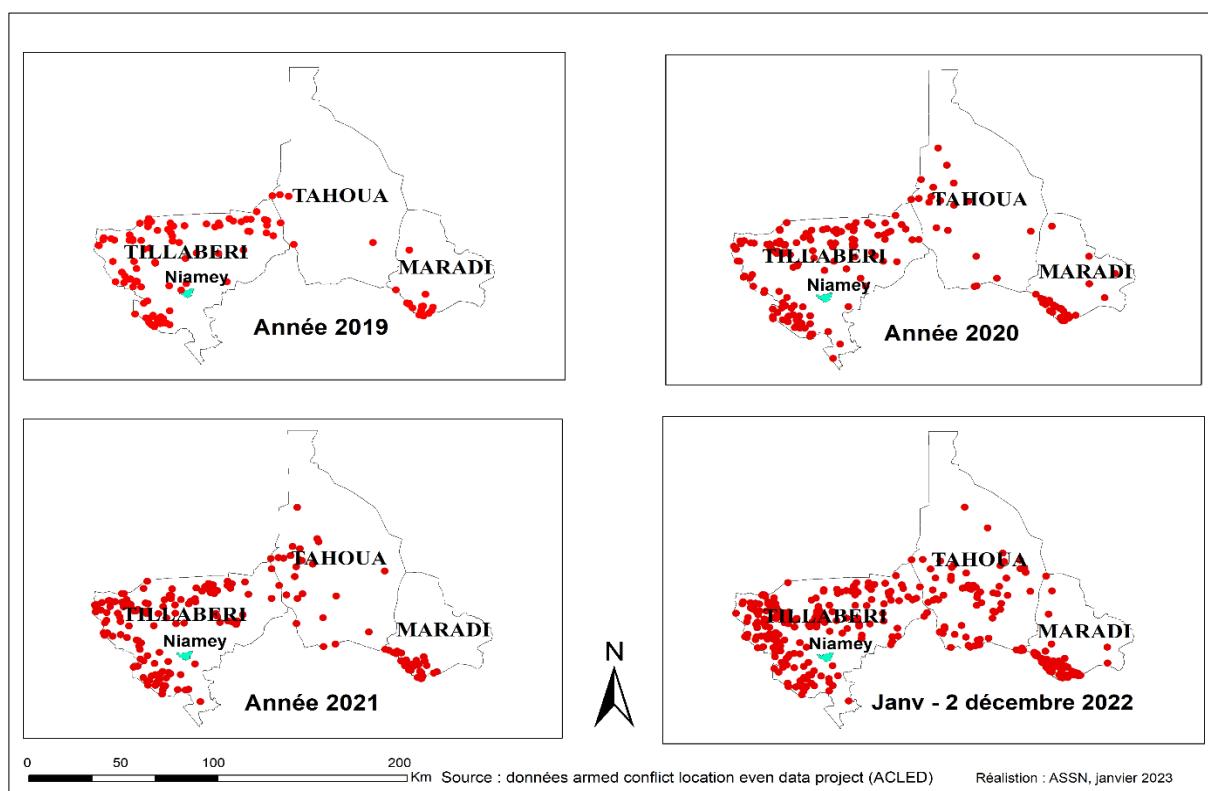
## Méthodologie

Le dispositif mis en place pour mener le présent monitoring de la gouvernance sécuritaire au Niger s’appuie sur le réseau de points focaux de l’OGS au nombre de onze (11) dont 4 se situent à Tillabéri, 3 à Tahoua et 4 à Maradi, chargé de transmettre des données consignées dans des fiches de collecte vers le niveau central de l’OGS à Niamey, lui-même en charge de les analyser<sup>2</sup>. Les points focaux des trois régions ont collecté et transmis au niveau central un total de 33 fiches pour les mois de septembre, octobre et novembre 2022, qui recensent les actes de violence touchant directement les personnes et leurs biens tout en relevant les réactions des différents acteurs en charge de la gouvernance de la sécurité au Niger. Le présent rapport a été élaboré sur la base des données collectées et remontées (de 33 fiches) par les points focaux OGS.

---

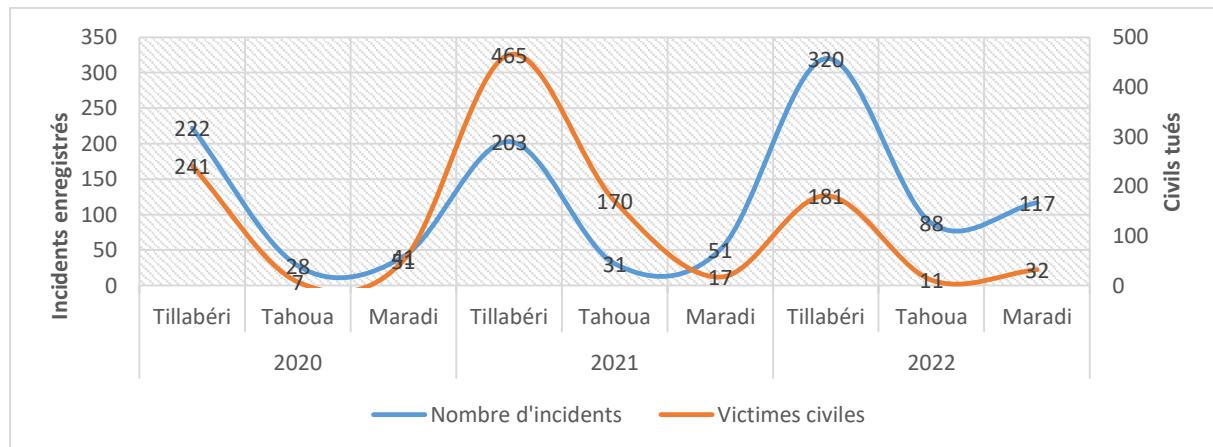
<sup>2</sup> Les points focaux transmettent chaque mois au niveau central les fiches de collecte des données recueillies sur le terrain au plus tard le 5 du mois suivant.

*Carte 2 : Répartition annuelle des incidents sécuritaires recensés par région de 2019 à 2022*



La carte 2 montre qu'au niveau des trois régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi, la région de Tillabéri, située dans la zone des trois frontières, est celle qui a enregistré, comparativement aux deux autres, le plus grand nombre d'incidents de 2019 à 2022. Cependant, depuis 2019, les incidents sécuritaires ne font qu'augmenter année après année au niveau de chacune des trois régions de la zone d'étude où l'on observe une densification des incidents. L'année 2022 est l'année qui a enregistré le plus grand nombre d'incidents au niveau de chaque région.

*Graphique 1 : Évolution annuelle des incidents et des victimes civiles dans les 3 régions d'étude de 2020 à 2022.*



Source : Données ACLED

Le graphique précédent montre l'évolution annuelle des incidents enregistrés, corrélés au nombre des victimes civiles dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi. Le nombre d'incidents dans les 3 régions a augmenté en 2022 comparativement aux incidents enregistrés en 2020 et 2021. Cette augmentation est nettement sensible dans la région de Tillabéri où ce nombre passe de 222 incidents en 2020 à 203 en 2021 et à 320 en 2022 (à la date du 07 décembre 2022).

Le nombre de victimes a connu une baisse sensible dans les trois régions sauf dans la région de Maradi où le nombre de victimes civiles enregistré en 2022 a augmenté par rapport à 2021, passant ainsi de 17 victimes civiles à 32.

Les points 1 (Région de Tillabéri), 2 (Région de Tahoua) et 3 (Région de Maradi) du présent rapport présentent région par région la situation sécuritaire et les réactions des différents acteurs de sécurité durant le monitoring de septembre, octobre et novembre 2022.

## 1. Région de Tillabéri<sup>3</sup>

Entre septembre et novembre 2022, la région de Tillabéri (notamment les communes d'Abala, Ayerou et Torodi) comptabilise 35 incidents sécuritaires ayant entraîné plusieurs morts, blessés et enlèvements de personnes et de bétail.

Il est par ailleurs important de mentionner que c'est dans la région de Tillabéri que sont déployées actuellement des forces françaises (et internationales), notamment certaines précédemment déployées au Mali dans le cadre des Opérations Barkhane et Takuba qui se sont achevées au mois d'août 2022. Les forces françaises viennent désormais en appui des forces militaires nigériennes<sup>4</sup> - dans le cadre d'opérations conjointes<sup>5</sup> dont le commandement est assuré par l'Armée Nigérienne – dans la région de la frontière avec le Mali et de la zone des trois frontières pour bâtir une ligne de défense contre les incursions djihadistes<sup>6</sup>. **Les Forces armées nigériennes (FAN) sont aussi appuyées dans la lutte contre les Groupes armés terroristes (GAT) par le détachement d'avions de chasse français, stationné sur la Base aérienne projetée (BAP) de Niamey<sup>7</sup>.** La base de Niamey abrite également ce que l'armée française appelle un Groupement tactique désert qui regroupe

<sup>3</sup> La région de Tillabéri fait partie de la zone des trois frontières (Burkina Faso, Mali et Niger). Elle est confrontée, depuis 2017, à des attaques armées attribuées aux groupes terroristes opérant au Mali et au Burkina Faso. Les populations de plusieurs localités sont victimes d'attaques et d'incursions armées, d'enlèvements de personnes et de violations de droits telles que les vols, les extorsions de biens sous couvert de la dîme (zakat), les enlèvements et incendies de véhicules, les assassinats à grande échelle, etc.

<sup>4</sup> "Quinze opérations ont été conjointement planifiées et conduites dans la zone de l'opération Almahaou (force anti-djihadiste nigérienne, qui signifie « Tourbillon » en langue Djerma) durant la période de juillet à octobre 2022", indique un communiqué de l'état-major des armées. Disponible sur : <https://www.voafrique.com/a/le-niger-et-barkhane-ont-men%C3%A9-quinze-op%C3%A9rations-conjointes-de-juillet-%C3%A0-octobre/6811022.html>

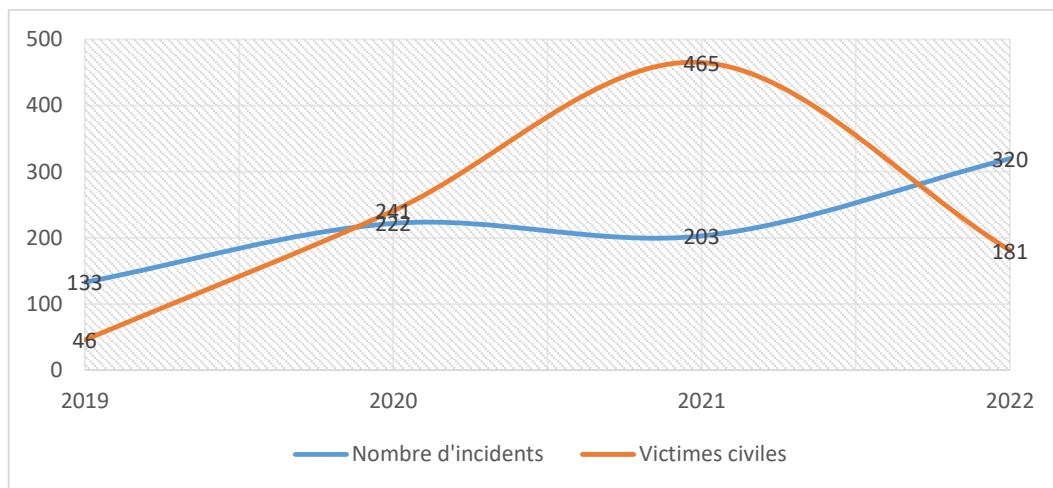
<sup>5</sup> <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221030-niger-l-%C3%A9tat-major-de-l-arm%C3%A9e-se-f%C3%A9licite-des-succ%C3%A8ses-rencontr%C3%A9es-avec-barkhane-%C3%A0-la-fronti%C3%A8re-malienne>

<sup>6</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/07/02/le-niger-laboratoire-de-barkhane\\_6133067\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/07/02/le-niger-laboratoire-de-barkhane_6133067_3212.html)

<sup>7</sup> <https://www.defense.gouv.fr/operations/actualites/niger-detachement-chasse-bap-niamey-appuie-larmee-nigerienne-lutte-contre-groupes-armes>

différentes unités terrestres avec des blindés légers, des blindés lourds ou des véhicules logistiques. Plus de 1000 soldats français sont présents au Niger<sup>8</sup>.

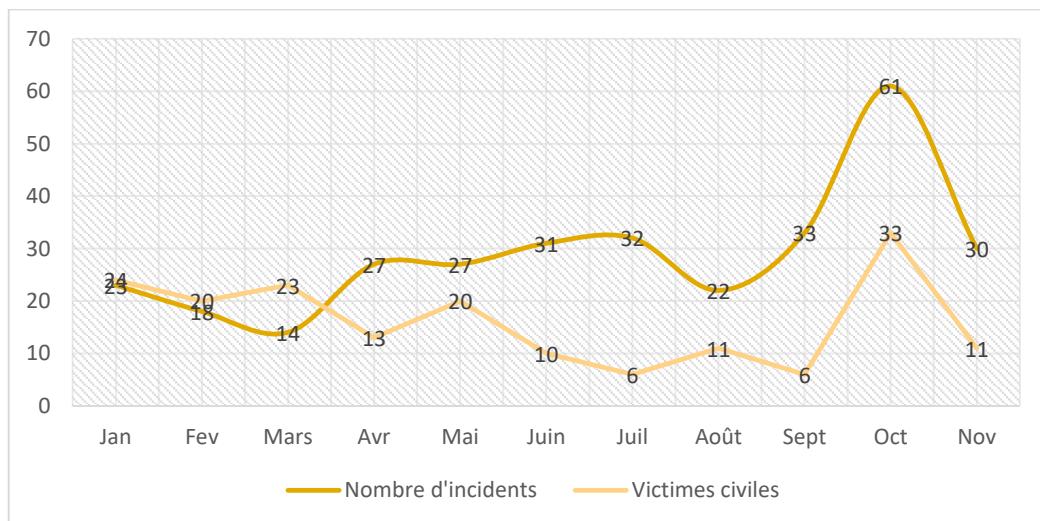
*Graphique 2 : Évolution annuelle des incidents et des victimes civiles dans la région de Tillabéri de 2019 à 2022.*



**Source :** Données ACLED

Le graphique ci-dessus montre l'évolution annuelle des incidents et victimes civiles enregistrés au niveau de la région de Tillabéri. Au cours de cette période, on constate que la courbe des incidents dépasse celle des victimes civiles de 2019 à 2020, par contre à partir de 2020 jusqu'à mi-2022, la courbe des victimes civiles surclasse celle du nombre d'incidents.

*Graphique 3 : Évolution mensuelle des incidents et des victimes civiles dans la région de Tillabéri en 2022*

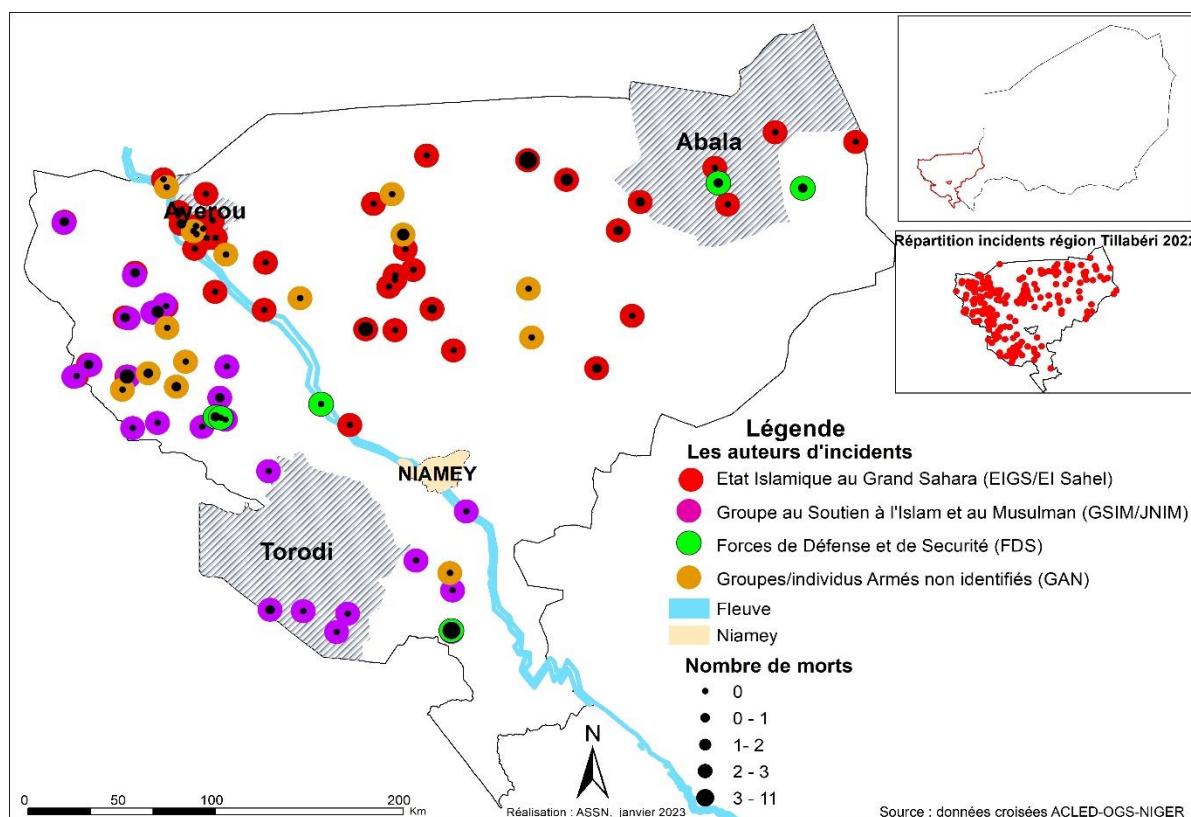


**Source :** Données ACLED

<sup>8</sup> <https://information.tv5monde.com/afrique/fin-officielle-de-barkhane-ou-en-est-le-dispositif-militaire-francais-au-sahel-477890>

Le graphique ci-dessus montre l'évolution mensuelle des incidents et des victimes civiles au cours de l'année 2022 jusqu'à la date du 2 décembre 2022. De janvier à mars, les nombres d'incidents et de victimes civiles sont sensiblement égaux. En revanche, à partir d'avril jusqu'en novembre, le nombre d'incidents est en hausse par rapport au nombre de victimes civiles. Dans le même sens, les mois de septembre, octobre et novembre ont enregistré un plus grand nombre d'incidents et de victimes civiles avec un pic dans les deux cas au mois d'octobre (61 incidents sécuritaires et 33 victimes civiles enregistrés). Ces incidents sont essentiellement l'œuvre des groupes armés islamistes radicaux, notamment l'Etat islamique au Sahel (EI Sahel) et le Groupe du soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) mais aussi des groupes armés non identifiés (GAN) comme le montre la carte 3 ci-dessous.

*Carte 3 : Répartition des incidents sécuritaires par auteurs dans la région de Tillabéri durant les mois de septembre- octobre-novembre 2022*



Deux incidents majeurs ayant fait plus de victimes civiles sont à noter dans la région de Tillabéri : l'attaque des commerçants du village d'Issa Kouara (Banibangou) et l'incident de Tamou. Le premier est une attaque de l'Etat islamique au Sahel (EI Sahel) le 22 octobre où des militants de l'EI Sahel ont attaqué et incendié deux camions de transport et en ont saisi un autre tout en tuant onze (11) personnes non loin du village d'Issa Kouara (Banibangou). Quant au second, l'incident de Tamou, il s'agit d'une intervention de l'armée suite à une attaque de djihadistes sur un site aurifère clandestin le 24 octobre qui avait occasionné la mort de 11 personnes (dont 7 civils) et fait 24 blessés selon le communiqué officiel du gouvernement<sup>9</sup>. Ces chiffres ont suscité beaucoup de controverses au niveau de

<sup>9</sup> <https://www.lesahel.org/communique-du-ministere-de-la-defense-nationale-3/>

l'opposition politique<sup>10</sup> et de certaines Organisations de la Société Civile dont le REPPAD<sup>11</sup>, qui remettent en cause la version officielle des faits et demandent une enquête indépendante sur ces évènements de Tamou. En revanche, le Rapport de la CNDH a conclu qu'il n'y a pas eu de bavure sur le site d'orpailleurs de Tamou. Des dégâts collatéraux y sont mentionnés et leur bilan jugé lourd : « *Les frappes aériennes sur un dépôt d'armes d'un groupe terroriste, non loin du site d'orpailleurs de Tamou dans l'après-midi, ont occasionné la mort de 11 personnes* ».<sup>12</sup>

## **1.1. Présentation de la situation sécuritaire dans les 3 communes de la région de Tillabéri durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022**

### **1.1.1 : Commune d'Abala<sup>13</sup>**

Les données recueillies par les points focaux OGS dans le département d'Abala font état de dix (10) incidents sécuritaires (prélèvement de la Zakat, attaques armées et braquages, vol de bétail) qui sont principalement le fait de bandits armés.

*Tableau 1 : Récapitulatif des incidents sécuritaires remontés par les points focaux à Abala*

Abala septembre, octobre 2022	Types d'évènement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
<b>10/09/2022 21/09/2022</b>	Prélèvement de la zakat	Bandits armés	Population (des chefs de famille) de la commune	Droits à la dignité, à l'intégrité et à la propriété	Signalement aux autorités locales
<b>25/09/2022 au 26/09/2022</b>	Harcèlement	Armée française, FDS	Personnes de la commune prises dans une rafle de la patrouille	Droits à la libre circulation et à la dignité	Non signalement
<b>29/09/2022</b>	Bagarre à l'arme blanche entre jeunes	Un jeune	Un jeune de la commune	Droit à la vie	Signalement à la police
<b>29/10/2022 30/10/2022</b>	Attaques et braquages armés	Bandits armés	Passagers de 3 camions (12 morts, 2 camions brûlés et 1 camion et son chargement emportés, passagers d'un camion (1 mort)	Droit à la vie, à la propriété et à la libre circulation	Signalement aux FDS
<b>13/10/2022</b>	Intimidation (Bandits qui se sont introduits dans les champs pour voler et cueillir des haricots)	Bandits armés	Cultivateurs de la commune (dégâts champêtres)	Droit à la propriété, à l'intégrité physique	Constat des victimes et signalement aux autorités

<sup>10</sup> <http://www.anp.ne/article/tueries-de-tamou-tillaberi-l-opposition-politique-demande-de-faire-la-lumiere>

<sup>11</sup> <https://www.actuniger.com/societe/18730-attaque-terroriste-de-tamou-les-personnes-decedees-sont-des-orpailleurs-communique-de-presse-du-mouvement-m62.html>

<sup>12</sup> Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221228-niger-pas-de-bavure-de-l-arm%C3%A9e-lors-de-l-attaque-de-tamou-conclut-l-enqu%C3%A9e-de-la-cndh>

<sup>13</sup> La commune d'Abala - qui est en même temps un département du même nom - est peuplée principalement de Haoussas, de Touareg et de Djermas ; elle est située à l'extrême Nord-Est de la région de Tillabéri et fait frontière avec le Nord du Mali où l'on constate la présence de groupes terroristes de l'EI-Sahel et du Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM). Le marché hebdomadaire d'Abala est devenu la plaque tournante du commerce de bétail et de différents trafics (pièces de rechange de moto, vente de drogue notamment).

<b>17/10/22</b>	Vol de bétail	Bandits armés	Éleveurs (propriétaires de bétail)	Droit à la propriété, à l'intégrité physique	Signalement aux autorités
<b>14//11/2022</b>	Attaque armée	GAN	Communauté de Sinégodar (jeunes qui revenaient du marché)	Droit à la vie (3 morts) et à l'intégrité physique (3 blessés)	Signalement aux autorités locales
<b>21/11/2022</b>	Attaque armée	GAN	Jeunes de la commune (2 morts)	Droit à la vie	Signalement aux autorités locales
<b>25/11/2022</b>	Attaque armée et vol de bétail	GAN	Jeunes de la commune (2 jeunes qui partaient chercher du bois sont tués)	Droit à la vie	Signalement aux autorités locales

Le tableau précédent montre que la zone est caractérisée par les attaques armées, les braquages, les vols de bétail, le paiement contraint d'impôts (dans le département d'Abala, beaucoup de cas de prélèvement forcé de la zakat ont été signalés). Ces violences sont principalement le fait des groupes extrémistes radicaux, à l'exception de :

- La rafle imputée à la force mixte Niger-France la nuit du 25 au 26 septembre 2022 : selon les témoignages, de nombreuses personnes ont été prises lors d'une patrouille par cette force mixte. Il semblerait ainsi que l'armée française et les FDS ont procédé au cours d'une patrouille à des arrestations massives (toute personne ne disposant pas de pièces d'identité) des populations dans les zones d'Abala, Sinégodar, Falanzadou... jusqu'à la frontière avec le Mali. Les concernés ont ensuite été conduits à la gendarmerie de Ouallam pour être interrogés par la cellule anti-terroriste ;
- De la bagarre entre jeunes du 29 septembre 2022 au cours de laquelle un jeune homme a été tué à l'arme blanche.

#### **1.1.2 : Commune d'Ayerou<sup>14</sup>**

Selon les données recueillies durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022, les incidents sécuritaires (19 durant cette période) sont essentiellement liés aux activités violentes des GAN.

*Tableau 2 : Récapitulatif des incidents sécuritaires remontés par les points focaux d'Ayerou*

Ayerou septembre, octobre, novembre 2022	Types d'évènement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
<b>9/09/2022</b>	Prélèvement de la Zakat	GAN	Des chefs de famille de la commune	Droit à la propriété	Signalement aux autorités
<b>Nuit du 3 au 4/09/2022</b>	Attaques armées	GAN	Commerçants Populations locales Barman Taxi-moto	Droit à la vie et à la propriété	Signalement aux autorités locales

<sup>14</sup> La commune d'Ayerou située au Nord-Ouest de la région de Tillabéri est peuplée de Djermas, de Peuls, de Touareg et de Haoussas.

	Assassinat Représentant du chef de groupement d'Inatès	GAN	Population déplacée	Droit à la vie	Signalement aux autorités
<b>Nuit du 4 au 5/09/2022</b>	Violence sur les populations (personnes frappées dans leurs concessions)	GAN	Populations locales	Droit à l'intégrité, droit à la dignité	Signalement aux autorités
<b>25/09/2022</b>	Assassinat d'un barman	GAN	Barman	Droit à la vie	Signalement aux autorités
<b>Nuit du 30 au 31/10/2022</b>	Enlèvements de troupeaux	GAN	Populations locales	Droit à la propriété	Signalement aux autorités
<b>Nuit du 13 au 14 /11/2022</b>	Attaques de populations déplacées et assassinat du chef de groupement à Inatès	GAN	Autorités traditionnelles et personnes déplacées	Droit à la vie et à l'intégrité physique	Signalement aux autorités
<b>Nuit du 17 au 18/09/2022</b>	Attaques et vols de bétail	GAN	Propriétaires de bétail	Droit à la propriété, à l'intégrité physique	Signalement aux autorités locales
<b>Nuit du 22 au23/09/2022</b>	Attaques et vols de bétail	GAN	Propriétaires de bétail	Droit à la propriété, à l'intégrité physique	Signalement aux autorités locales
<b>Nuit du 25 au 26/09/2022</b>	Attaques et vols de bétail	GAN	Propriétaires de bétail	Droit à la propriété, à l'intégrité physique	Signalement aux autorités locales
<b>Nuit du 15 au 16/10/2022</b>	Attaques et vols de bétail	GAN	Propriétaires de bétail	Droit à la propriété, à l'intégrité physique	Signalement aux autorités locales
<b>Nuit du 30 au 31/10/2022</b>	Attaques et vols de bétail	GAN	Propriétaires de bétail	Droit à la propriété, à l'intégrité physique	Signalement aux autorités locales
<b>14-11-2022 à Yassane</b>	Enlèvement de bétail	GAN	Populations locales	Droit à la propriété (animaux volés)	Signalement aux autorités
<b>2 attaques en novembre à Koira-Tagui (Inatès)</b>	Enlèvement de bétail	GAN	Populations locales	Droit à la propriété (animaux volés)	Signalement aux autorités
<b>Nuit du 28 au 29/ 11/2022</b>	Vol de bétail	GAN	Populations locales	Droit à la propriété (animaux volés)	Signalement aux autorités
<b>28/11/2022 à Waitakoira</b>	Coupeur de route	GAN	Populations locales	Droit à la propriété	Signalement aux autorités

Le tableau ci-dessus montre que la situation sécuritaire d'Ayerou est similaire à celle d'Abala. Les groupes armés, notamment EI-Sahel et GSIM, constituent les principaux auteurs des incidents survenus durant la période de monitoring. On note plusieurs attaques

armées et vols de bétail, des cas de prélèvement forcé de la zakat et l'assassinat d'un représentant d'une autorité traditionnelle (représentant du chef de groupement d'Inatès).

### **1. 1. 3. Commune de Torodi<sup>15</sup>**

La commune de Torodi a connu également des attaques des GAN mais aussi un cas supposé de violence qui serait lié à un abus de pouvoir des FDS (une bastonnade de personnes lors d'une patrouille des FDS le 22 septembre 2022).

*Tableau 3 : Récapitulatif des incidents sécuritaires remontés par les points focaux de Torodi*

Torodi septembre, octobre et novembre 2022	Types d'événement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
11/09/2022	Incursion et enlèvement	GAN	Population et agents de la mairie de Dioladjo	Droit à la vie et à la liberté	Signalement aux autorités locales
16/09/2022	Détonation à l'explosif à Tabalé	FDS (en mission à Tabalé)	FDS	Droit à la libre circulation des FDS	Panique et signalement aux autorités locales
27/09/22	Détonation à l'explosif à Dioga	Bandits armés	Populations de Dioga et FDS	Droit à la libre circulation	Signalement aux autorités
07/09/2022	Prélèvement de la zakat à Tchanga Fulbé	GAN	Des chefs de famille de la communauté de Tchanga Fulbé	Droit à la propriété	Fuite et non-dénonciation
26/09/2022	Prélèvement de la zakat à Seyni Nobi	GAN	Populations de Seyni Nobi	Droit à la propriété, à l'intégrité	Non-dénonciation par crainte
22/09/2022	Bastonnade de personnes lors d'une patrouille des FDS	FDS	Populations de Nikoye	Droit à la libre circulation	Signalement aux autorités

Le tableau ci-dessus montre qu'à Torodi comme dans les deux autres communes de la région faisant l'objet du présent monitoring, les incidents sécuritaires sont nombreux (prélèvement forcé de la zakat, incursions et enlèvements de personnes dont des agents de la mairie de Dioladjo).

<sup>15</sup> La commune de Torodi est peuplée de Peuls, de Djermas et de Haoussas et est située à une cinquantaine de kilomètres de Niamey.

## 1.2. Réactions des différents acteurs de sécurité en réponse aux incidents survenus dans la région de Tillabéri

*Tableau 4 : Nombre d'incidents et actions-réactions des acteurs de la région de Tillabéri*

Tillabéri septembre, octobre, novembre 2022	Dates des incidents	Réaction des autorités	Activation du contrôle citoyen	Activation du contrôle indépendant	Offre des services publics	Évolution des évènements
<b>Abala : 10 incidents sécuritaires</b>	10/09	Constat et poursuite des FDS	Information partagée	Pas de réaction	Pas de destruction de biens publics ni de prise en charge	3 des 5 bandits armés ont été appréhendés par les FDS et conduits à la Gendarmerie, les 2 autres sont toujours recherchés.
	21/09	Constat et poursuite des FDS	Information partagée	Pas de réaction	Pas de destruction de biens publics ni de prise en charge	Un bandit prélevant la zakat a été appréhendé suite à une patrouille de FDS et conduit à la Gendarmerie
	25-26/09	Patrouille FDS/ Armée française	Information partagée	Pas de réaction		Arrestation et transfert à la gendarmerie de plusieurs personnes lors d'une patrouille mixte FDS/armée française
	29/09	Arrestation de l'auteur du meurtre	Pas de réaction	Pas de réaction	Pas de réaction	L'auteur arrêté et l'enquête sur les circonstances du meurtre se poursuit
	13/10/22	Constat et poursuite des FDS	Information partagée	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	Bandits non arrêtés
	17/10/22	Poursuite des FDS	Information partagée	Pas de réaction	Pas de réaction	Les bandits et les animaux volés n'ont pas été retrouvés retrouvés
	29/10/2022	Poursuite des FDS	Information partagée (contacts échangés avec les autorités, médias nationaux et internationaux).	Pas de réaction	Pas de réaction	Les bandits n'ont pas été interceptés par les FDS de l'opération Almahaou

	30/10/2022	Poursuite des FDS	Information partagée	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	Les FDS de la patrouille n'ont pas pu les intercepter
	14//11/2022		Information partagée (médias nationaux et internationaux)	Pas de réaction	Prise en charge des blessés	GAN n'ont pas été appréhendés
	21/11/2022		Information partagée	Pas de réaction	Pas de réaction	GAN n'ont pas été appréhendés
	25/11/2022	Constat poursuite des FDS	Information partagée	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	GAN n'ont pas été appréhendés et le bétail n'a pas été retrouvé
<b>Ayerou : 19 incidents sécuritaires</b>	Nuit du 03 au 04/09/22	Détachement d'une patrouille	Pas d'activation du contrôle citoyen	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	Certains objets volés retrouvés en chemin lors de la patrouille
	Nuit du 04 au 05/09/22	Poursuite des FDS	Pas d'activation du contrôle citoyen	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	GAN non retrouvés
	09/09/22	Intime aux populations de ne pas payer la zakat	Pas de réaction ( crainte de représailles)	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	Paiement de la zakat par les populations locales afin d'éviter les représailles des GAN
	Nuit du 17/09 au 18/09/22	Envoi des FDS sur les lieux	Pas d'activation du contrôle citoyen	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	Certains animaux retrouvés par les FDS
	Nuit du 22/09 au 23/09/22	Envoi des FDS sur les lieux	Pas d'activation du contrôle citoyen	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	Animaux non retrouvés
	25/09/22	Constat et envoi des FDS	Information partagée	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	Corps du barman et son véhicule retrouvés
	Nuit du 25/09/ au 26/09/22	Envoi des FDS sur les lieux	Pas d'activation du contrôle citoyen	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	Animaux retrouvés par les FDS
	Nuit du 14/10 au 15/10/22	Poursuite des FDS	Aucune réaction par peur des représailles	Pas d'activation de contrôle indépendant	Pas d'offre de services publics	Animaux retrouvés par les FDS
	Nuit du 15/10 au 16/10/22	Orientation des FDS sur les lieux	Aucune réaction par peur des représailles	Pas d'activation de contrôle indépendant	Pas d'offre de services publics	Animaux non retrouvés
	21/10/22	Envoi des FDS sur les lieux	Aucune réaction par peur des représailles	Pas de réaction des acteurs du contrôle citoyen	Pas d'offre de services publics	Fuite des victimes
	Nuit du 30 au 31/10/22	Envoi des FDS sur les lieux	Aucune réaction par peur des représailles	Pas de réaction des acteurs du contrôle citoyen	Pas d'offre de services publics	Animaux non retrouvés
	Nuit du 13 au 14 /11/2022	Poursuite des FDS	Pas de réaction ( crainte de représailles)	Pas de réaction (manque de structures)	Aucun dégât	GAN non retrouvés

	2 vols de bétail à Bambakaria	Poursuite des FDS les 2 fois	Pas de réaction les 2 fois ( crainte de représailles)	Pas de réaction les 2 fois (manque de structures)	Aucun dégât	Animaux non retrouvés les 2 fois à Bambakaria
	1 vol de bétail à Yacine	Poursuite des FDS	Pas de réaction ( crainte de représailles)	Pas de réaction (manque de structures)	Aucun dégât	Animaux retrouvés à Yacine
	2 attaques en novembre à Koira-Tagui (Inatès)	Poursuite des FDS	Pas de réaction ( crainte de représailles)	Pas de réaction (manque de structures)	Aucun dégât	Animaux non retrouvés
	Nuit du 28 au 29/ 11/2022	Poursuite des FDS	Pas de réaction ( crainte de représailles)	Pas de réaction (manque de structures)	Aucun dégât	Animaux retrouvés
	28/11/2022 à Waitakoira	Poursuite des FDS	Pas de réaction ( crainte de représailles)	Pas de réaction (manque de structures)	Aucun dégât	Une moto récupérée aux GAN et un complice arrêté
	<b>Torodi : 6 incidents sécuritaires</b>	7/09/2022	Pas de réaction officielle	Pas de réaction ( crainte de représailles)	Pas d'activation du contrôle indépendant	Aucun dégât
		11/09/2022	Pas de réaction des autorités	Alerte des autorités locales (alerte sur l'enlèvement des agents de la mairie)	Pas de réaction	Aucune offre de services publics
		16/09/2022	Intervention des autorités locales pour trouver un consensus entre les FDS et la population de Tonbolé	Alerte des autorités locales sur la présence d'engins explosifs à Tonbolé	Pas de réaction	Destruction de voies publiques par les détonations
		22/09/2022	Aucune réaction malgré le signalement de la population	Alerte des autorités sur les pratiques des FDS	Pas de réaction officielle	Évacuation d'un blessé
		26/09/2022	Pas de réaction des autorités	Pas de réaction	Pas de réaction	Population vit dans la crainte
		27/09/22	Détonation des engins explosifs posés par les GAN	Alerte des autorités locales sur la présence des explosifs	Pas de réaction	Les voies sont encore minées

Sur la base des données recueillies sur le terrain, le tableau ci-dessus présente la réaction ou non-réaction des acteurs de la gouvernance sécuritaire. On peut faire les constats suivants :

- Les autorités locales des communes concernées par cette étude (préfet, maire, FDS..., etc.) sont, dans tous les cas, intervenus suite aux signalements faits par les victimes ou les communautés. Selon les informations relevées, les Forces de Défense

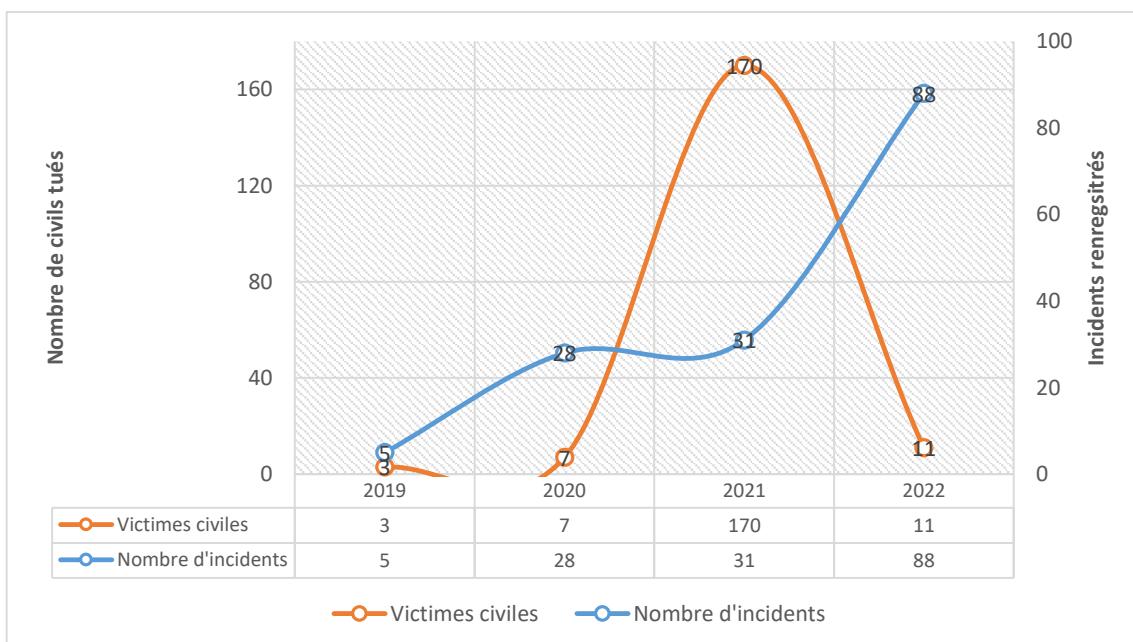
et de Sécurité ont dans les 35 incidents relevés dans la région de Tillabéri, poursuivi les auteurs avec des fortunes diverses ;

- Le contrôle citoyen n'est pas systématique, les OSC et les médias partagent quelque fois des informations, mais du fait de l'insécurité ambiante, ne sont pas très actifs ;
- Le contrôle indépendant comme celui que peuvent exercer la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) ou le Médiateur de la République, est inexistant que ce soit en termes de déclaration ou d'enquête ;
- L'offre de services publics est quasiment absente en termes de prise en charge des victimes, d'accompagnement psychologique et administratif et de services sociaux de base : les écoles, les services de santé, les points d'eau notamment sont inaccessibles dans plusieurs villages ;
- Le tableau montre que dans certains cas les évènements survenus ont reçu une conclusion heureuse (3 arrestations de bandits et une moto retrouvée à Abala, le bétail emporté a été retrouvé par les FDS à Ayerou à 2 reprises, mais les personnes enlevées n'ont pas été retrouvées).

## 2.Région de Tahoua

Proche de la frontière malienne, la région de Tahoua fait face à une insécurité préoccupante et dynamique, notamment en raison de l'élargissement des activités des GAN dans les communes de Kao et Tillia.

*Graphique 4 : Évolution annuelle des incidents et des victimes civiles dans la région de Tahoua de 2019 à 2022.*

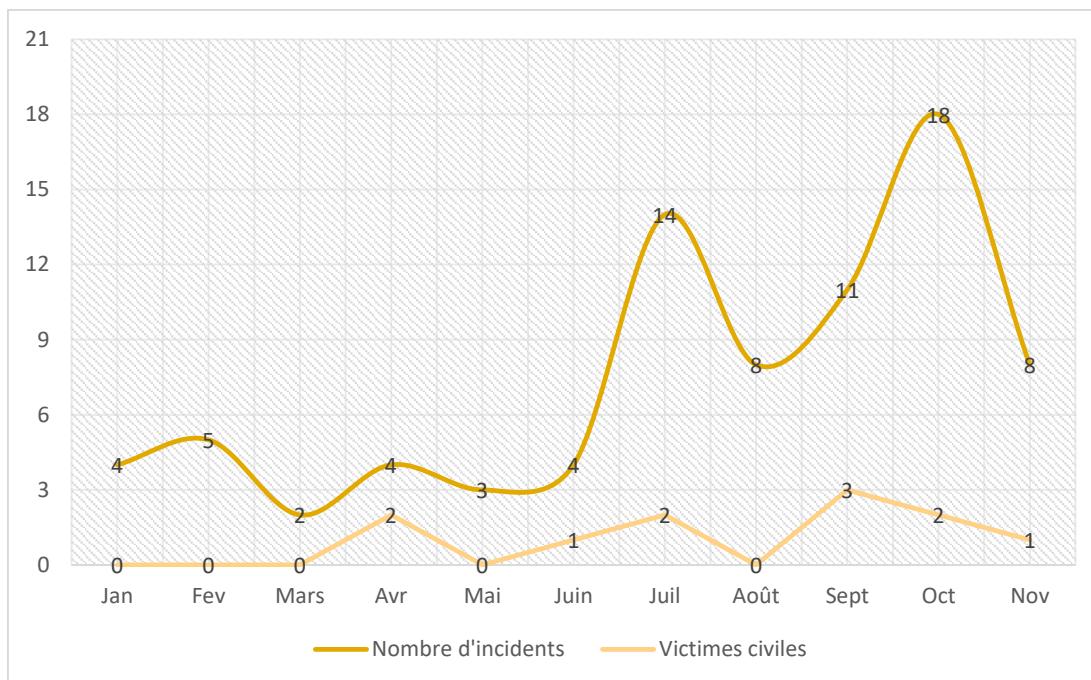


Source : Données ACLED

Le graphique ci-dessus montre l'évolution annuelle des incidents et victimes civiles enregistrés au niveau de la région de Tahoua. On constate que la courbe des incidents est

en évolution constante de 2019 à 2022 (passant de 5 incidents en 2019 à 88 incidents en 2022). La courbe des victimes civiles a connu également une évolution de 2019 à 2021, avant de connaître une chute en 2022 où le nombre de victimes civiles est passé de 170 à 11 à la date du 2 décembre. Le pic exceptionnel de 2021 est dû à l'incident de Tillia qui a fait plus de 120 morts<sup>16</sup>.

*Graphique 5 : Évolution mensuelle des incidents et des victimes civiles dans la région de Tahoua en 2022*

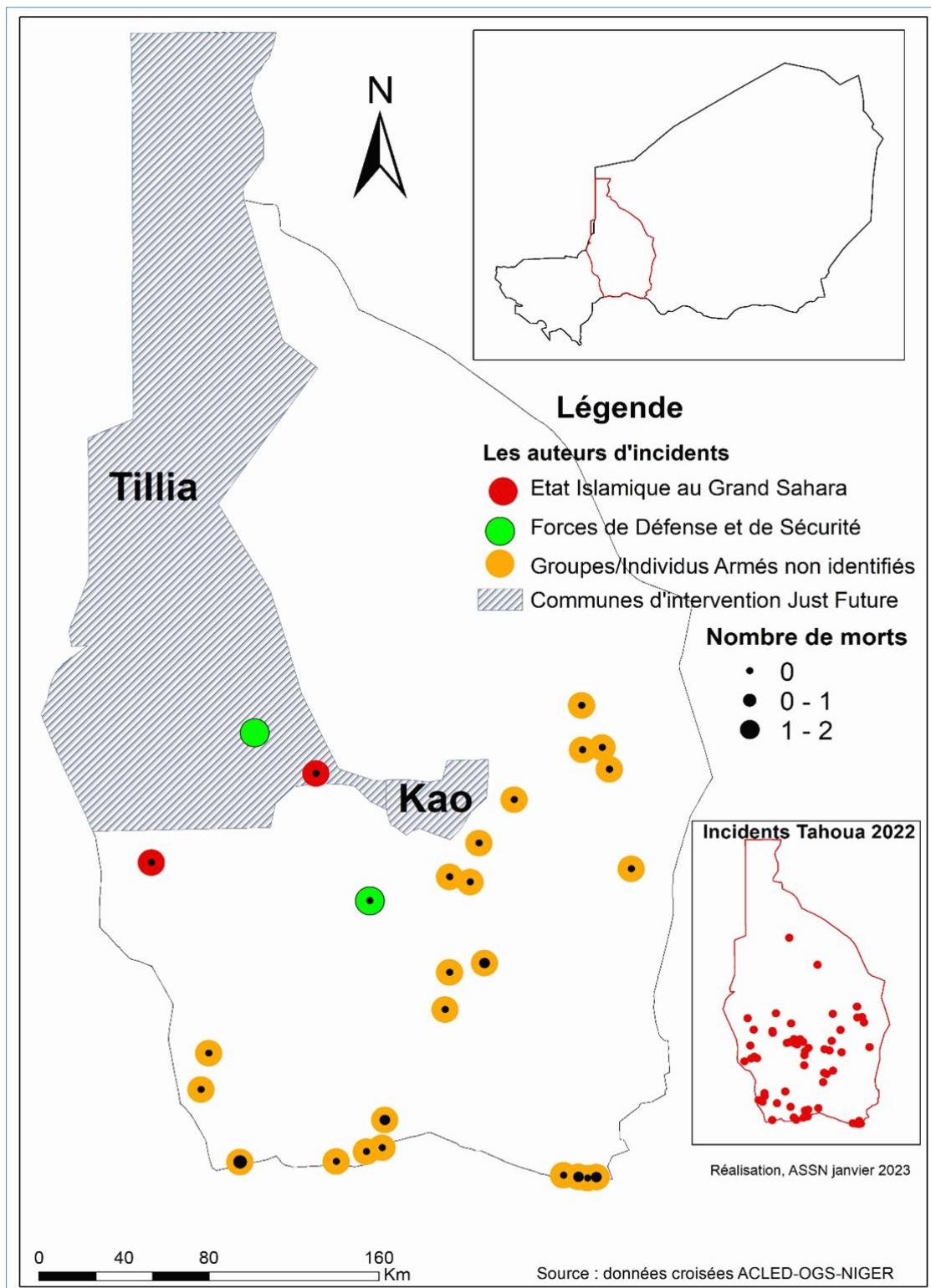


Source : Données ACLED

Le graphique ci-dessus montre l'évolution mensuelle des incidents et des victimes civiles au cours de l'année 2022 à la date du 2 décembre 2022. De façon générale, la courbe d'incidents est supérieure à celle des victimes civiles. Le nombre d'incidents enregistrés a connu une hausse constante à partir du mois de juillet avec un pic au mois d'octobre qui a enregistré 18 incidents sécuritaires. Quant à la courbe des victimes civiles, elle est constante et stable même si les mois de septembre, octobre et novembre ont enregistré plus de victimes civiles. Ces incidents sont essentiellement l'œuvre des groupes ou individus armés non identifiés (GAN) mais aussi de l'Etat islamique au Sahel (EI sahel) comme l'illustre la carte 4 ci-après.

<sup>16</sup> <https://www.hrw.org/fr/news/2021/08/11/niger-hausse-des-atrocites-commises-par-des-groupes-islamistes-armes>

Carte 4 : Répartition des incidents sécuritaires par auteurs dans la région de Tahoua durant les mois de septembre-octobre-novembre 2022



## 2.1. Présentation de la situation sécuritaire dans la région de Tahoua durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022

### 2.1.1. Commune de Kao<sup>17</sup>

La situation sécuritaire durant les mois de septembre, octobre et novembre a été plutôt calme. Un seul incident sécuritaire a été relevé concernant l'attaque d'un véhicule de transport de commerçants qui se rendaient au marché et qui n'a pas fait de morts ou de blessés.

*Tableau 5 : Récapitulatif des incidents sécuritaires remontés par les points focaux de Kao*

Kao : septembre, octobre, novembre 2022	Types d'évènement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
1 <sup>ère</sup> semaine de septembre	Attaque d'un véhicule à Allagadate, village de la commune de Kaou	Bandits armés	Personnes se rendant au marché	Droit à la liberté de circulation, à la propriété	Obéissance aux bandits et signalement aux autorités

Le tableau ci-dessus montre que les incidents sécuritaires ont baissé par rapport aux mois précédents. On comptabilisait en effet 6 incidents sécuritaires durant les mois de juin, juillet et août 2022 contre un seul incident durant la période du monitoring effectué de septembre à novembre.

### 2.1.2. Commune de Tillia

*Tableau 6 : Récapitulatif des incidents sécuritaires remontés par les points focaux de Tillia*

Tillia : septembre, octobre, novembre 2022	Évènements	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
13/09/2022 entre Telemces et le village de Garin Ali	Racket de population	Bandits armés	Voyageurs	Droit à la vie, à la libre circulation et à la propriété	Obéissance aux bandits puis signalement aux autorités
17/10/2022	Vol de bétail	Bandits, Djihadistes	Éleveurs	Droit à la vie, à la propriété	Suivi des traces des animaux volés et des bandits

Le tableau ci-dessus montre que la situation sécuritaire est restée stationnaire. Comme au cours du trimestre précédent, deux incidents sécuritaires ont été relevés durant les mois de septembre, novembre et décembre, avec des pertes en vies humaines, des blessés et du bétail emporté.

<sup>17</sup> La commune de Kao est composée essentiellement de communautés touarègues, peules et haoussas.

## 2. 2. Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Tahoua

*Tableau 7 : Nombre d'incidents et actions-réactions des acteurs de la région de Tahoua*

Tahoua septembre, octobre, novembre2022	Dates des évènements	Réaction des autorités	Activation du contrôle citoyen	Activation du contrôle indépendant	Offre des services publics	Évolution des évènements
Kao	1 <sup>ère</sup> semaine de septembre	Arrestation d'un chef de village pour complicité	Pas d'activation	Pas de réaction	Pas d'offre de services publics	Psychose au niveau du village d'Allagadatet des marchés alentours
Tillia	13/09/2022	Ratissage de la zone par les FDS	Informations partagées avec les autorités locales sur la présence des djihadistes dans la zone	Pas d'activation	Pas d'offre de services publics	Mission mixte des FDS dans la zone
	17/10/2022	Patrouille des FDS dans la zone	Informations du maire, chef de groupement, leaders communautaires de la zone et préfet	Pas d'activation	Pas d'offre de services publics	Mission mixte des FDS dans la zone

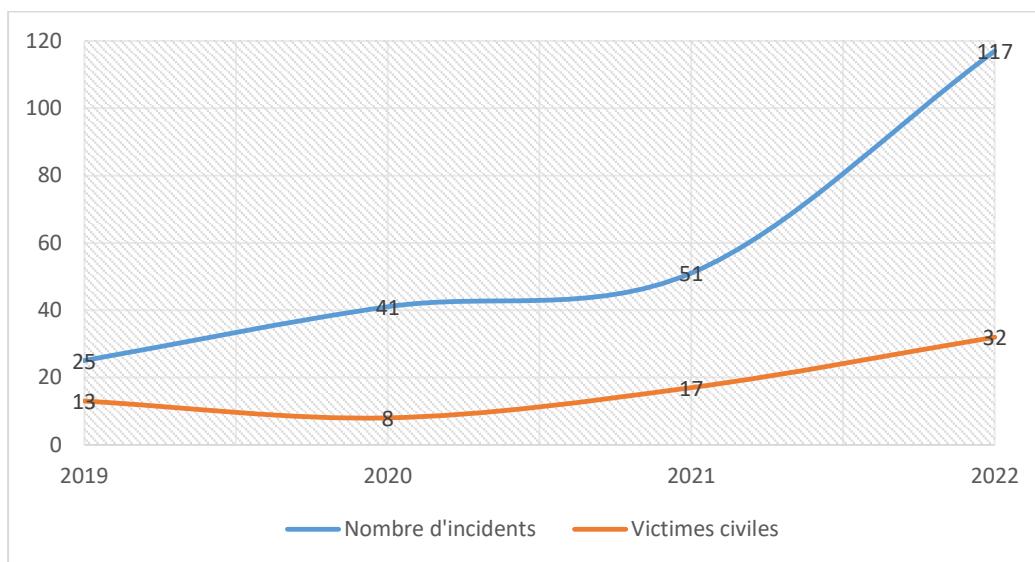
Les informations collectées durant le monitoring effectué dans la région de Tahoua font ressortir trois (3) incidents sécuritaires qui permettent de poser le constat suivant :

- Sur les 3 incidents sécuritaires recensés, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sont intervenues 3 fois ;
- Sur les 3 incidents sécuritaires recensés, les FDS et les autorités locales n'ont pas retrouvé les animaux ni les GAN ;
- Sur les 3 incidents sécuritaires recensés, le contrôle citoyen a été activé 2 fois (à Tillia où les OSC et les médias ont relayé les informations aux autorités locales sur la présence des djihadistes dans la zone) ;
- Sur les 3 incidents sécuritaires recensés, le contrôle indépendant n'a pas été activé dans les deux communes
- Sur les 3 incidents sécuritaires recensés, il n'y a pas eu d'offre des services publics à Kao ou à Tillia (que ce soit en termes d'appui aux victimes, de réparation ou de remplacement de biens publics).

## 3. Région de Maradi

La région de Maradi, frontalière du Nigéria, connaît une recrudescence d'attaques armées de bandits, ce qui contribue à la dégradation de la situation sécuritaire. Ces bandits armés commettent des pillages, des vols de bétail, des enlèvements de personnes contre rançon, des meurtres, des viols et d'autres violences physiques dans les villages.

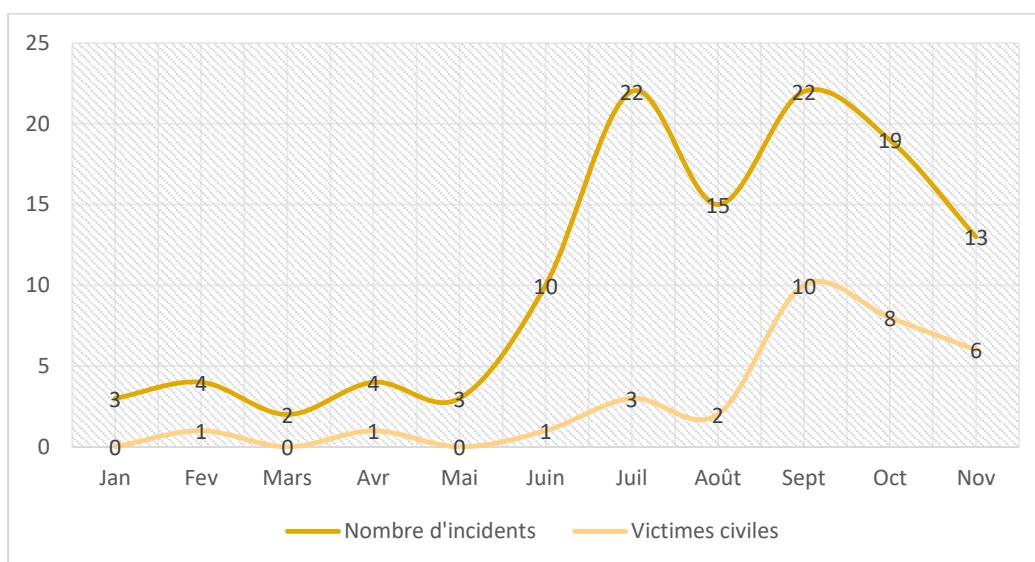
*Graphique 5 : Évolution annuelle des incidents et des victimes civiles dans la région de Maradi de 2019 à 2022.*



Source : ACLED

Le graphique ci-dessus montre une évolution annuelle constante de la courbe des incidents et victimes civiles enregistrés au niveau de la région de Maradi, à l'exception de 2019 à 2020 pour la courbe des victimes où le nombre de victimes passe de 13 à 08. On constate que la courbe des incidents dépasse celle des victimes civiles de 2019 à 2022. L'année 2022 a enregistré, tant au niveau de la courbe des incidents que de celle des victimes civiles, des nombres records doublant ceux de 2021 (51 à 117 pour les incidents et 17 à 32 pour les victimes civiles à la date du 2 décembre).

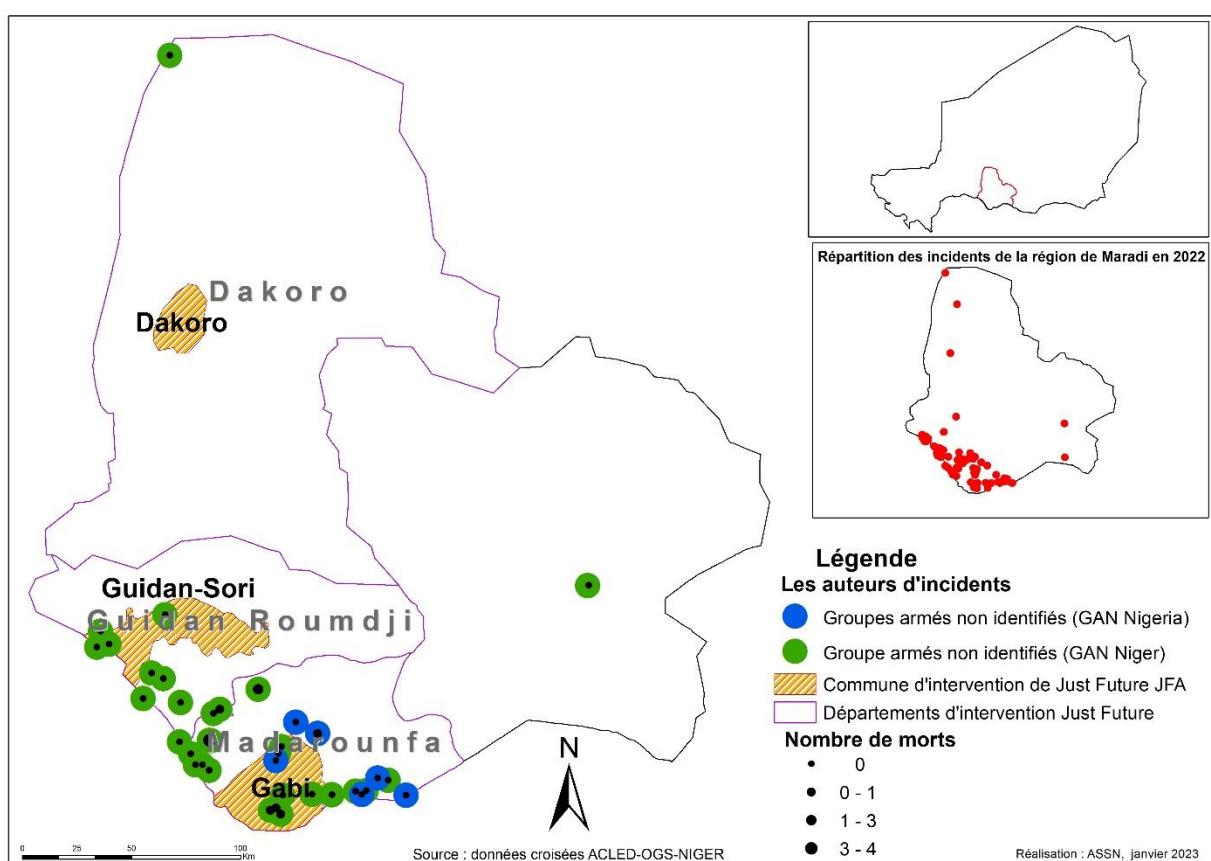
*Graphique 6 : Évolution mensuelle des incidents et des victimes civiles dans la région de Maradi en 2022*



Source : Données ACLED

Le graphique ci-dessus montre l'évolution mensuelle des incidents et des victimes civiles au cours de l'année 2022 jusqu'à la date du 2 décembre 2022. De façon générale, la courbe d'incidents est supérieure à celle des victimes civiles. Le nombre d'incidents enregistrés a connu une hausse constante à partir du mois de mai. La courbe des victimes civiles a connu une hausse constante à partir du mois de juin. Les mois de septembre, octobre et novembre ont enregistré plus de victimes civiles avec un pic au mois de septembre (10 victimes civiles). Ces incidents sont essentiellement l'œuvre des groupes ou individus armés non identifiés (GAN) contrairement aux deux autres régions (Tillabéri et Tahoua) où les incidents sont causés principalement par les groupes djihadistes (cf. carte 4).

*Carte 5 : Répartition des incidents sécuritaires par auteurs dans la région de Maradi durant les mois de septembre-octobre-novembre 2022*



### 3.1. Présentation de la situation sécuritaire dans la région de Maradi durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022

La situation sécuritaire dans les communes de Dakoro, Gabi et Guidan-Sori s'est révélée très fragile durant les mois de septembre, octobre et novembre et les données relèvent la multiplication des incidents sécuritaires.

### 3.1.1 Commune de Dakoro<sup>18</sup>

Les données recueillies dans la commune de Dakoro font état de plusieurs incidents violents sur les personnes et leurs biens. Ces violences peuvent être regroupées en plusieurs catégories : un cas de violence entre bandes de jeunes des compagnies<sup>19</sup>, 2 cas de braquages et vols de véhicules et un cas de conflit entre agriculteurs et éleveurs.

*Tableau 8 : Récapitulatif des incidents sécuritaires remontés par les points focaux de Dakoro*

Dakoro septembre, octobre, novembre 2022	Événements	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
30/08/2022 dans le village de Intigar, Dakoro, Maradi.	Conflit agriculteurs-éleveurs avec saisie de 4 armes par les éléments de la police nationale auprès des agriculteurs	Agriculteurs	Éleveurs	Droit à l'intégrité physique	Signalement aux autorités
Le 9 septembre 2022 dans les quartiers kourmi et kwana tsaba de la ville de Dakoro	Violences et conflit entre jeunes avec des blessures dans les quartiers avec des armes (couteaux, coupe-coupes et autres)	Les jeunes des Compagnies	Les jeunes des Compagnies	Droit à la propriété, droit à la dignité et droit à la liberté d'expression	Résistance
03/10/2022	Attaques de 3 véhicules transportant des commerçants	GAN à bord de motos	Commerçants de la commune	Droit à la liberté de circulation, droit à la propriété, droit à l'intégrité physique.	Signalement aux autorités locales
03/10/2022	Attaques de 4 véhicules transportant des commerçants	GAN	Commerçants de la commune	Droit à la dignité, droit à la liberté de circulation et droit à l'intégrité physique	Non signalement des victimes

Le tableau ci-dessus montre que les principaux auteurs de violence dans la commune de Dakoro restent les bandits armés, les bandes des Compagnies, et les groupes communautaires (agriculteurs et éleveurs).

<sup>18</sup> La commune de Dakoro, située au Nord de la région de Maradi dans le département du même nom, est composée principalement de communautés haoussas, touarègues et peules.

<sup>19</sup> Les « compagnies » sont des organisations de jeunes qui, loin d'être de simples regroupements de jeunes à l'image des « Fadas », constituent des espaces d'identification et de recrutement de jeunes ayant une stratégie vindicative et violente aussi bien vis-à-vis de l'État que du pouvoir coutumier. Ces regroupements violents de jeunes portent des dénominations qui varient de l'un à l'autre : à Zinder, on les appelle des « Palais », à Maradi des « Compagnies ».

### 3.1.2. Commune de Gabi<sup>20</sup>

Les données recueillies dans la commune de Gabi font état de plusieurs cas de violence sur les personnes et leurs biens. Ces actes violents signalés aux autorités sont généralement des attaques armées, des enlèvements de personnes et des vols d'animaux et sont le fait de bandits armés.

*Tableau 9 : Récapitulatif des incidents sécuritaires remontés par les points focaux de Gabi*

Gabi septembre, octobre, novembre 2022	Evénements	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
Le 05/09/22	Enlèvement de 6 personnes	GAN	6 personnes enlevées (3 femmes, 2 petits garçons et une fillette) et 2 femmes blessées	Droit à la vie, à la dignité, à l'intégrité physique, et à la propriété	Signalement aux FDS par le canal du maire
Le 07/09/22 dans un campement peul tout près de Gabi	Enlèvement de 2 personnes.	GAN	Deux individus de la commune	Droit à la dignité	La population avait engagé une poursuite mais en vain
Le 09/09/22 dans le village de Dan Takobo Commune Rurale de Gabi	Enlèvement de 3 personnes	GAN	Deux femmes et un petit garçon	Droit à la dignité et à la liberté.	La population avait engagé une poursuite en vain et signalé l'enlèvement aux autorités locales
Le 12 /09/22 vers 22h dans le village de Garratché Dogon Marké Commune Rurale de Gabi.	Enlèvement de 8 personnes et assassinat	GAN	Le chef du village de Garatché Dogon Marké, assassiné et 8 personnes enlevées (3 femmes, 3 hommes et 2 enfants)	Droit à la vie et à la dignité	La population avait engagé une poursuite mais en vain
Le 17 /09/22 dans le village de Garin Majé 17/09/22 dans la Commune Rurale de Gabi	Des centaines de têtes de bétail enlevée Des personnes blessées	GAN	Des éleveurs de Garin Majé	-Droit à la propriété -Droit à l'intégrité physique	La population avait engagé une poursuite mais en vain et a informé les FDS.
Le 23/09/22 dans le village de Garin Bajini	Attaque et enlèvement de personnes (3 femmes enlevées) 3 personnes tuées dont une lors de la poursuite	GAN	Communauté résidant à Garin Bajini	Droit à la vie droit à la dignité	Poursuite des GAN par la population et signalement aux autorités locales.

<sup>20</sup> La commune de Gabi dont l'activité principale repose sur l'agriculture et l'élevage est composée de communautés sédentaires (Haoussas) et nomades (Peules et Touarègues).

Le 17/10/22 vers minuit à Kabobi dans la commune rurale de Gabi	Attaques et vol de bétail 1 mort Enlèvement de 2 personnes (les 2 fils du mort)	GAN	Communautés (agriculteurs de Kabobi)	Droit à la vie Droit à la dignité Droit à la propriété	Signalement aux FDS
Le 27/10/2022 à Boko Tabadama, village situé dans la commune rurale de Gabi	Enlèvement du Chef de village de Boko Tabadama	GAN	Communauté (autorité coutumière)	Droit à la vie et à la dignité	Signalement aux FDS par le canal du maire
le 30/10/2022 à Dabira	Attaque armée du poste frontalier Dabira (3 policiers morts, 2 blessés dont 1 policier)	GAN	Poste de police de Dabira	Droit à la vie, Droit, à l'intégrité physique	Signalement aux FDS par le canal du Maire
Le 23/11/22 à Kada Rogia dans la commune rurale de Safo	Attaque armée (4 morts et 1 blessé)	GAN	Agriculteurs de Kada Rogia	Droit à la vie, Droit à la dignité, Droit à l'intégrité physique, Droit à la propriété	Signalement aux FDS
Le 30/11/22 sur l'axe Chantché et le chef-lieu de la commune rurale de Gabi	Attaques à moto	GAN	Un jeune et sa mère	Droit à la vie, Droit à la dignité, Droit à l'intégrité physique	Signalement aux FDS par le canal du maire

Les 11 incidents sécuritaires relevés dans le tableau ci-dessus sont les faits des GAN, très actifs dans la zone. Leur mode opératoire est l'enlèvement des personnes contre rançon (6 cas d'enlèvement de personnes (au moins 22 personnes au total) dont celui du Chef de village de Boko Tabadama), l'assassinat dont celui du chef du village de Garatché Dogon, le vol de bétail et les attaques à main armée pour dépouiller les victimes de leurs biens ; et - acte rare - l'attaque du poste de police de Dabira au cours de laquelle trois (3) policiers ont trouvé la mort tandis qu'un policier et un civil ont été blessés.

### 3.1.3. Commune de Guidan-Sori<sup>21</sup>

La commune de Guidan-Sori fait face à de graves problèmes de sécurité en raison de la persistance des attaques, vols et enlèvements de personnes par des bandits armés.

<sup>21</sup> La commune de Guidan-Sori, frontalière avec l'État fédéré de Sokoto au Nigeria est composée essentiellement de Haoussas, Peuls, et Touareg.

*Tableau 10 : Récapitulatif des incidents sécuritaires remontés par les points focaux de Guidan Sori*

Guidan-Sori septembre, octobre, novembre 2022	Évènements	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
Le 01/09/22 dans le village de Tsoulla situé dans la Commune Rurale de Guidan-Sori	Une personne enlevée et un nombre important d'animaux emportés	GAN	Communauté	Droit à la dignité et à la propriété	La population a engagé une poursuite
Le 05/09/22 dans le village de Hammouani appelé aussi Guidan Atchali	Attaque et enlèvement de 8 personnes (3 femmes, 2 petits garçons et une fillette) et 2 blessés par arme à feu.	GAN	Communauté (Agriculteurs habitant à Garin Maiguia)	Droit à la dignité, Droit à l'intégrité physique).	Signalement aux FDS par le canal du maire La population avait engagé une poursuite mais en vain
Le 25 /09/22 dans le village de Kobri	Attaque et enlèvement de trois personnes (une femme, un garçon et une fille) Un nombre important de bétail emporté	Bandits armés	Communauté	Droit à la dignité Droit à la propriété	La population avait engagé une poursuite mais en vain
Le 06/10/22 dans les villages de Tsoulla et Mairowa situés dans la Commune Rurale de Guidan-Sori	Vol de bétail	GAN	Éleveurs de Tsoulla et Mairowa		Signalement aux autorités locales

Dans la commune de Guidan-Sori, comme à Gabi, les activités criminelles des GAN concernent les enlèvements de personnes contre rançon (12 personnes dont 4 enfants), les vols de bétail et les attaques armées pour dépouiller les victimes de leurs biens.

### 3.2. Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Maradi

Ce paragraphe analyse les réactions (ou inactions) des acteurs impliqués dans les questions liées à la gouvernance de la sécurité lors des différents évènements recueillis par les points focaux. Il recense la réaction aussi bien des FDS que des acteurs de la société civile, celle des institutions indépendantes comme le Médiateur de la République et la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) tout en faisant état également des offres des services publics et enfin de l'évolution des évènements.

*Tableau 11 : Nombre d'incidents et actions-réactions des acteurs de la région de Maradi*

Maradi septembre, octobre, novembre 2022	Dates des incidents	Réaction des autorités	Activation du contrôle citoyen	Activation du contrôle indépendant	Offre des services publics	Évolution des événements
Dakoro : 4 incidents sécuritaires	30/08/2022	Organisation d'une caravane de sensibilisation dans le département par le préfet et le président du conseil départemental de la sécurité, dans les villages du département avec la participation des maires et des chefs de canton	Pas d'activation du contrôle citoyen	Tenue du conseil départemental de sécurité régulièrement avec la CNDH et élargi aux maires et aux chefs coutumiers	Pas d'offre des services publics	La situation est toujours contrôlée par les autorités (investigations)
	09/09/2022	Intervention des FDS : plusieurs éléments de la police ont été dépêchés durant cette nuit pour interpeller les auteurs et sécuriser les lieux	Pas d'activation du contrôle citoyen	Tenue du conseil départemental de sécurité régulièrement avec la CNDH et élargi aux maires et aux chefs coutumiers	Pas d'offre des services publics	Les investigations continuent
	03/10/2022	Pas de réaction des autorités (la zone est hors couverture réseau)	Pas d'activation du contrôle citoyen (les OSC ont peur de faire des déclarations ou dénonciations par crainte de représailles)	Pas de contrôle indépendant	Organisation d'une caravane de sensibilisation sur la sécurité par le préfet et d'une autre sur la paix, la prévention et la gestion non-violente des conflits par le conseil des jeunes de Dakoro avec l'appui du Programme de Cohésion Communautaire Niger (PCCN)	GAN non retrouvés

	<b>04/10/2022</b>	Pas de réaction des autorités (la zone est hors couverture réseau)	Pas d'activation du contrôle citoyen (les OSC ont peur de faire des déclarations ou dénonciations par crainte de représailles)	Pas de contrôle indépendant	Organisation d'une caravane de sensibilisation sur la sécurité par le préfet et d'une autre sur la paix, la prévention et la gestion non-violente des conflits par le conseil des jeunes de Dakoro avec l'appui du Programme de Cohésion Communautaire Niger (PCCN)	GAN non retrouvés
<b>Gabi : 11 incidents sécuritaires</b>	<b>05/09/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage de la zone. Les autorités communales se sont rendues sur le lieu de l'incident	Pas d'activation du contrôle citoyen	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	Les personnes enlevées ne sont pas encore libérées au moment de la rédaction du rapport.
	<b>07/09/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage de la zone. Les autorités communales se sont rendues sur le lieu de l'incident	Pas d'activation du contrôle citoyen	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	Les personnes enlevées ne sont pas encore libérées au moment de la rédaction du rapport
	<b>09/09/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage de la zone sans résultat	Un membre d'une structure de la société civile locale s'est rendu sur le lieu	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	Les personnes enlevées ne sont pas encore libérées au moment de la rédaction du rapport

	<b>12/09/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage de la zone sans résultat	Un membre d'une structure de la société civile locale s'est rendu sur le lieu et le journal « Le souffle de Maradi » a aussi rapporté l'information	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	Les animaux enlevés ne sont pas encore retrouvés et les GAN n'ont pas été retrouvés (au moment de la rédaction du rapport)
	<b>17/09/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage de la zone sans résultat	Pas d'activation du contrôle citoyen	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	Les GAN et les animaux emportés ne sont pas retrouvés (au moment de la rédaction du rapport)
	<b>23/09/2022</b>	Des poursuites sont engagées par les FDS	Un membre d'une structure de la société civile locale s'est rendu sur le lieu et le journal « Le souffle de Maradi » a aussi rapporté l'information	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	Les GAN et les personnes enlevées ne sont pas retrouvés (au moment de la rédaction du rapport)
	<b>17/10/2022</b>	Des poursuites sont engagées par les FDS	Un membre de l'ANDDH suit de près la situation	Pas d'activation du contrôle indépendant	Pas d'offre de service public	Les animaux emportés ont été retrouvés par les FDS
	<b>27/10/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage de la zone sans résultat	Un membre de l'ANDDH suit de près la situation	Pas d'activation du contrôle indépendant	Pas d'offre des services publics	Les FDS ont pu récupérer le bétail
	<b>30/10/2022</b>	Des poursuites ont été engagées par les FDS	Un membre de l'ANDDH suit de près la situation	Pas d'activation du contrôle indépendant	Pas d'offre des services publics	GAN non appréhendés (au moment de la rédaction du rapport)

	<b>23/11/2022</b>	Des poursuites ont été engagées par les FDS et la population	Un membre de l'ANDDH suit de près la situation	Pas d'activation du contrôle indépendant	Pas d'offre des services publics	GAN non appréhendés (au moment de la rédaction du rapport)
	<b>30/11/2022</b>	Poursuite des FDS	Un membre de l'ANDDH résidant à Gabi suit de près la situation	Pas d'activation du contrôle indépendant	Pas d'offre des services publics	Des poursuites ont été engagées par les FDS et la population
<b>Guidan-Sori : 4 incidents sécuritaires</b>	<b>01/09/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage le long de la zone	Un membre d'une structure de la société civile locale s'est rendu sur le lieu	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	La personne enlevée et le bétail emporté ont été récupérés par les FDS
	<b>05/09/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar bouchia » ont engagés des poursuites	Le journal « Le Souffle de Maradi » a donné l'information	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	Les personnes enlevées et les GAN ne sont pas retrouvés (au moment de la rédaction du rapport)
	<b>25/09/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé à leur tour un ratissage	Pas d'activation du contrôle citoyen	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	Les GAN et les personnes enlevées ont été retrouvés
	<b>06/10/2022</b>	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage le long de la zone	Pas d'activation du contrôle citoyen (à cause de l'insécurité ambiante)	Pas d'activation du contrôle indépendant	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya », aucune infrastructure publique endommagée	Le bétail emporté du village de Tsoulla a été récupéré par les FDS mais pas celui de Mairowa et les bandits n'ont pas été appréhendés (au moment de la rédaction du rapport)

Les informations collectées durant les trois mois de monitoring mené dans la région de Maradi permettent de poser le constat suivant :

- Sur les 19 incidents sécuritaires recensés, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) de l'opération « Faraoutar-Bushiya » sont intervenues à chaque fois.
- Sur les 19 incidents sécuritaires recensés, le contrôle citoyen a été activé 10 fois (visite du lieu de l'incident, parution dans les médias).
- Sur les 19 incidents sécuritaires recensés, le contrôle indépendant n'a été activé que dans 2 cas à Dakoro (tenue du Conseil départemental de sécurité avec la CNDH, les maires et les chefs coutumiers).
- Sur les 19 incidents sécuritaires recensés, il n'a été fait mention d'aucune offre d'amélioration des services publics. Toutefois, on peut noter le maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » dans la zone et l'organisation deux fois d'une caravane de sensibilisation (l'une sur la sécurité par le préfet de la région et l'autre sur la paix, la prévention et la gestion non-violente des conflits par le Conseil des jeunes de Dakoro).
- Sur les 19 incidents sécuritaires recensés, 6 ont été réglés par les FDS (certains otages et têtes de bétail ont notamment été retrouvés). Pour les 13 autres cas majoritairement liés aux attaques et vols de bétail et d'autres biens (argent, téléphones portables..., etc.), la poursuite et le ratissage des lieux n'ont permis que de retrouver quelques animaux, les auteurs n'ont le plus souvent pas été retrouvés.

## 4. Analyse de la gouvernance sécuritaire

L'analyse de la gouvernance sécuritaire est ici articulée autour de deux axes : la qualité de l'offre sécuritaire et la qualité de la gouvernance sécuritaire.

### 4.1 La qualité de l'offre sécuritaire

La qualité de l'offre sécuritaire renvoie tout d'abord à la couverture ou au maillage par les FDS des trois régions concernées, ensuite à la qualité de la prestation fournie par les FDS et, enfin, à la synergie et à la complémentarité entre les différentes forces de sécurité.

#### 4.1.1 Le maillage des FDS

On note la présence des Forces de Défense et de Sécurité non seulement à travers le dispositif ordinaire mais également à travers le dispositif mis en place de façon spécifique pour la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les autres nouvelles formes d'insécurité que connaît le Niger, au niveau de chacune des trois régions concernées. L'armée, les différentes forces de sécurité intérieure (la Police nationale, la Gendarmerie nationale et la Garde nationale) et les autres forces contribuant à la sécurité, (la protection civile, les Eaux et Forêts, la Douane et la police municipale) sont présentes dans les 3 régions.

Dans la région de Maradi on note la présence de la mission « Faraoutar bouchia » composée de militaires (les FAN et la gendarmerie), la « Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières, CMCF » composée des éléments de la police nationale mais aussi des patrouilles mixtes, composées généralement des FDS et des patrouilles départementales de toutes les

catégories des FDS (gendarmerie, garde nationale, police). La présence de ces différentes forces contribue à un maillage territorial conséquent. L'on constate également une meilleure coordination entre elles et une meilleure collaboration avec les populations.

Dans la région de Tillabéri, on note le déploiement de trois forces mobiles : le « Groupe d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention<sup>22</sup> » (GAR-SI -Sahel Niger), l'opération militaire Almahaou (dans les communes d'Abala et de Ayerou), les opérations SAKI 1, SAKI 2 et SAKI 3 (dans la commune de Torodi). En plus de ces forces mobiles, la région de Tillabéri compte un poste militaire rapproché dans le département d'Abala, des patrouilles mixtes, et des patrouilles départementales dans les 3 communes objets du monitoring.

Dans la région de Tahoua la création d'un escadron polyvalent de la Garde Nationale afin de garantir un contrôle plus efficace du territoire semble réduire les incidents sécuritaires de septembre à novembre où trois incidents sécuritaires seulement sont rapportés.

Le déploiement de ces différentes forces dans les régions, la réduction des incidents et les réactions aux incidents plus fréquentes et efficaces montrent qu'un meilleur maillage des FDS contribue à l'amélioration de la qualité de l'offre des services de sécurité.

#### **4.1.2 Prestation (posture offensive ou défensive)**

Le déploiement de forces de défense et de sécurité plus mobiles pour élargir et améliorer le maillage du territoire, particulièrement dans les zones d'insécurité, semble produire des résultats plus ou moins probants en fonction des régions.

La prestation des FDS est ainsi diversement appréciée selon les régions. La critique des citoyens à l'endroit des FDS leur reprochant d'être le plus souvent à la défensive tend à diminuer avec le déploiement des forces mobiles. Dans la région de Maradi, les prestations de la CMCF et de l'opération « Faraoutar Bouchia » sont très positivement appréciées des populations civiles. À Tahoua, les forces mobiles de l'escadron polyvalent de la Garde nationale sont également bien appréciées par les populations qui considèrent qu'elles contribuent positivement à l'amélioration de la qualité de l'offre des services de sécurité, ce qui pourrait expliquer la situation sécuritaire assez calme par rapport à Maradi et Tillabéri (sur la période de septembre à novembre, on a relevé seulement 3 incidents sécuritaires dans les communes d'étude de Tahoua contre 19 pour Maradi et 35 pour Tillabéri).

À l'inverse, dans la région de Tillabéri, les populations estiment que malgré le dispositif sécuritaire mis en place, les enlèvements de personnes et de bétail, les assassinats ciblés, les intimidations des populations, des chefs des villages, des élus locaux, et le paiement de la zakat sont récurrents dans les villages et campements. Elles estiment que les forces conjointes « Niger et forces étrangères » présentes dans la région sont inefficaces car

<sup>22</sup> Une unité d'élite de type bataillon créée au sein de la Gendarmerie par arrêté N° 025/MDN/DES du 13 février 2018.

malgré leur présence, les attaques contre les personnes et leurs biens s'accentuent. Selon le point focal d'Ayerou, cette situation s'expliquerait par :

- La non-assistance par les FDS lors des attaques nocturnes par les GAN : selon les informations remontées par les points focaux, les FDS n'interviennent pas la nuit ;
- Les retards dans leurs interventions : les délais entre les alertes et signalements faits aux autorités et les interventions sont souvent longs ;
- Le mauvais fonctionnement des patrouilles : les positions abandonnées par les FDS sont souvent la cible d'attaques des GAN ;
- Et même, selon certains, par la crainte des FDS d'affronter un adversaire puissamment armé.

De ce fait, les populations vivent dans la psychose et la crainte perpétuelle d'être attaquées. Est également mise en avant la hausse du nombre de déplacés. En effet, on enregistrerait chaque semaine de nouveaux déplacés vers les grandes agglomérations pour fuir les GAN. Selon le ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, à la date du 5 septembre 2022, la seule région de Tillabéri compte environ **153.455** personnes déplacées, soit plus de **24 000** ménages<sup>23</sup>.

#### ***4.1.3. Synergie/complémentarité entre les FDS et question des unités mixtes (selon le cadre légal, la Stratégie Nationale de Sécurité de Proximité (SNSP) et la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure (SNSI))***

Dans le cadre de la gestion de la sécurité intérieure, l'interopérabilité (« la mutualisation des ressources, le partage des renseignements en temps réel et la coordination des opérations mixtes »<sup>24</sup>) est intégrée comme un principe auquel « les forces de sécurité intérieure sont soumises ». La loi N° 22-45 du 12 décembre 2022 fixant les règles relatives à la sécurité intérieure en matière d'interopérabilité et de coordination, établit les modalités d'intervention en zones rurales, urbaines et interurbaines et la protection des biens meubles et immeubles sur le territoire national. Elle précise les différentes forces responsables de la sécurité intérieure, celles concourant aux missions de sécurité intérieure et définit le schéma d'intervention des forces de sécurité intérieure.

#### **Quelques dispositions de la Loi N° 22-45 du 12 décembre 2022 fixant les règles relatives à la sécurité intérieure en matière d'interopérabilité et de coordination**

**Article premier :** La présente Loi fixe les règles relatives à l'interopérabilité et la coordination des renseignements et des interventions des forces de sécurité intérieure.

Elle vise spécifiquement à :

- Assurer la protection permanente des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national,
- Veiller à la sûreté des institutions de l'État,
- Veiller au respect des lois et règlements, au maintien de la paix et de l'ordre public.

**Article 3 :** Au sens de la présente loi, on entend par :

- **Sécurité intérieure :** L'ensemble des mesures et des moyens appropriés mis en œuvre par l'État, les

<sup>23</sup> <https://www.studiokalangou.org/86237-tillabery-coeur-crise-humanitaire>

<sup>24</sup> Loi relative à la sécurité intérieure en matière d'interopérabilité et de coordination, adoptée le 12/12/2022.

collectivités territoriales et les autres personnes publiques ou privées, pour garantir l'ordre et la tranquillité publics.

- **Sécurité civile** : L'ensemble des mesures et des moyens appropriés mis en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et les autres personnes publiques ou privées, en temps de paix comme en tant de guerre, pour la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.
- **Sécurité publique** : Pour la préservation et la protection de la paix et de l'offre publics contre les menaces et les risques internes.
- **Défense civile** : La protection des personnes, des biens, le maintien de l'ordre public et la préservation de la continuité de l'action gouvernementale.
- **Police de proximité** : L'intégration au mandat opérationnel des forces de sécurité intérieure par la participation des communautés dans la gestion de la sécurité aux fins de prévention de l'insécurité et de la criminalité à travers l'identification concertée des problématiques locales des sécurités, de recherche de solutions et de leur application.
- **Police administrative** : Une activité de règlementation qui a pour finalité le maintien de l'ordre public, c'est-à-dire de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique.
- **Police judiciaire** : Chargée de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs.
- **Société privée de sécurité** : Toute entreprise privée qui fournit des services ayant pour objet la sécurité des biens meubles ou immeubles, ainsi que celle des personnes liées directement ou indirectement à la sécurité de ces biens.
- **Acteurs étatiques** : Les institutions publiques chargées de missions de sécurité intérieure, de la gestion de la sécurité intérieure, de la supervision et du contrôle des activités de la sécurité intérieure.
- **Acteurs non étatiques** : Les personnes, les groupes de personnes, ou les organisations qui, ne faisant pas partie de la nomenclature des institutions de l'État, jouent un rôle dans le domaine de la sécurité intérieure.
- **Interopérabilité** : La mutualisation des ressources, le partage des renseignements à temps réel et la coordination des opérations mixtes.

**Article 4** : La sécurité intérieure fait partie intégrante de la défense civile.

La défense civile s'exerce dans le cadre de la police administrative, de la protection civile et de la police judiciaire. En temps de paix, la défense civile consiste en l'élaboration des plans de sécurité adaptés à l'organisation des circonscriptions administratives.

En tant de crise, elle s'exerce par la mise en œuvre des plans de sécurité préétablis.

**Article 5** : La sécurité est un droit fondamental. Elle garantit l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'État a le devoir d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Il associe à la politique de sécurité, les collectivités territoriales, les représentants des professions, des services et des associations œuvrant pour la lutte contre la délinquance.

**Article 8** : La participation des forces armées au maintien de l'ordre est exceptionnelle et ne peut se faire qu'en vertu d'une réquisition écrite de l'autorité civile compétente, sauf en cas d'État de siège ou d'État d'urgence.

**Article 16** : Le ministre chargé de la sécurité est seule habilité à mettre en œuvre les mesures de sécurité intérieure prévues par la présente loi.

Toutefois, ce pouvoir peut être délégué au gouverneur ou au préfet dans leur ressort territorial.

**Article 18** : Constituent les forces de sécurité intérieure, l'ensemble des forces publiques qui interviennent dans le domaine de la sécurité intérieure de manière permanente. Il s'agit de :

- La Police Nationale,
- La Garde Nationale du Niger,
- La Gendarmerie Nationale,
- La protection civile,
- La police municipale.

Toutefois, les autres forces publiques peuvent être requises à titre exceptionnel et ponctuel pour des missions de sécurité intérieure. Il s'agit du personnel :

- Des Forces Armées Nigériennes,
- De la Douane nationale,
- Des Eaux et Forêts,
- De l'Administration pénitentiaire.

**Article 19** : La coordination et la gestion de la sécurité intérieure sont assurées :

- Au niveau national par le Centre National opérationnel (CNO),
- Au niveau régional par le Centre opérationnel régional (COR),
- Et au niveau départemental par le Centre opérationnel départemental (COD).

**Article 21** : Dans le cadre de la gestion de la sécurité intérieure, les Forces de Sécurité intérieure sont soumises aux règles et aux principes de l'interopérabilité.

**Article 22** : En cas d'opérations mixtes en zone urbaine, la coordination des opérations est assurée par la Police nationale.

Toutefois, lorsqu'une force de sécurité intérieure autre que la Police nationale arrive en premier sur le lieu, son commandant assure la coordination des opérations.

**Article 23** : En cas d'opérations mixtes en zone rurale, la coordination est assurée par la Gendarmerie nationale du Niger. Toutefois, lorsqu'une force de sécurité intérieure autre que la Gendarmerie nationale du Niger arrive en premier sur le lieu, son commandant assure la coordination des opérations.

**Article 24** : En cas d'opérations mixtes en zone désertique, la coordination est assurée par les Forces Armées Nigériennes.

Toutefois, lorsqu'une force de sécurité intérieure autre que les Forces Armées Nigériennes arrivent en premier sur le lieu, son commandant assure la coordination des opérations.

**Article 25** : En cas d'opérations sur la bande frontalière, le commandement est assuré par la première force qui intervient.

En cas d'opérations mixtes sur la bande frontalière, la coordination est assurée par le commandant de la force ayant le grade le plus élevé.

Dans l'optique d'une meilleure gouvernance sécuritaire, les autorités ont mis en place des unités mixtes et mobiles permettant de créer une synergie et une complémentarité entre les FDS. On peut citer la mise en place de structures dont le rôle est assez déterminant dans la gestion et la gouvernance de la sécurité aussi bien au niveau national que dans les régions et départements. Il s'agit du Conseil National de Sécurité (CNS) qui est présidé par le Président de la République au niveau national, et de ses déclinaisons (créées par décret présidentiel<sup>25</sup>) aux niveaux régional et départemental. Dans les 3 régions objets du monitoring le Conseil régional de Sécurité (CRS) est présidé par le gouverneur et le Conseil départemental de sécurité (CDS) par le préfet. Ils tiennent, dans le cadre de la gestion de la sécurité, des sessions ordinaires hebdomadaires depuis leur création (pour davantage de détails sur ce dispositif, cf. Rapport n° 1 de l'OGS).

La gouvernance sécuritaire dans la commune de Dakoro a par exemple connu une évolution positive avec la tenue régulière du Conseil départemental de sécurité dans les chefs-lieux des communes les plus touchées par l'insécurité. C'est le cas de la tenue du Conseil

<sup>25</sup> Article 2 (nouveau) de la loi N° 2016-41 du 15 novembre 2016, portant modification de la loi N°2011-47 du 14 décembre 2016, déterminant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil National de Sécurité.

départemental de sécurité du mardi 22 novembre 2022 dans la commune rurale de Azaghor du département de Dakoro qui a été présidé par le préfet impliquant toutes les personnes pouvant contribuer à la sécurité de la zone (chefs des cantons, maires, chefs coutumiers et religieux et d'autres personnalités). Il faut également citer la caravane de sensibilisation du préfet avec l'appui de la HACP qui a eu un écho positif avec la mobilisation de la population. C'est dans ce cadre que l'arrêté n° 124/GR/MI/SPR/CR du 14 novembre 2022, fixant la date de libération des champs des cultures pluviales, est intervenu. Il a servi d'outil pour de nombreuses associations d'agriculteurs et éleveurs afin de conduire des missions de sensibilisation pour prévenir les conflits. Les autorités locales et les médias ont contribué eux aussi positivement à ces initiatives pour informer les populations sur le contenu de l'arrêté. Les femmes leaders ont également contribué à la stabilité de cette zone à travers une caravane de sensibilisation menée dans plusieurs villages avec l'appui du programme de cohésion communautaire au Niger de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Néanmoins beaucoup d'efforts restent à faire dans le département, eu égard à sa position de zone de transition entre le nord et le sud et du fait qu'il continue de faire face à de nombreuses attaques d'hommes armés à moto, ainsi qu'à des vols de bétail souvent non déclarés aux autorités compétentes.

La situation sécuritaire dans la commune rurale de Guidan-Sori a elle aussi connu une nette amélioration suite à l'organisation par les autorités départementales, communales et coutumières de campagnes de sensibilisation lors de rencontres avec les communautés des villages frontaliers.

#### **4.2. Qualité de la gouvernance démocratique du système de sécurité**

Pour l'appréciation de la gouvernance démocratique du système de sécurité nigérien, le respect des droits humains, la protection des civils, la collaboration des FDS avec les autres acteurs et leur contrôle, sont les aspects considérés dans le cadre de ce rapport.

##### **4.2.1. Respect des droits**

La gouvernance du secteur de la sécurité pose la question du respect des droits humains, spécialement dans un contexte de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et les nouvelles formes d'insécurité où les Forces de Défense et de Sécurité se retrouvent engagées dans une guerre asymétrique. La création de structures comme la Brigade prévôtale de la Gendarmerie nationale et le Service Central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (SCLCT), permet d'encadrer les opérations militaires grâce aux compétences judiciaires et d'habilitations dont elles disposent pour mener des enquêtes et investigations (cf. rapport n°1 de l'OGS pour davantage de détails à ce propos).

Durant les mois du monitoring effectué en septembre, octobre et novembre 2022, aucun cas de violation de droits humains n'a été relevé au niveau des communes concernées par l'étude. Malgré le harcèlement dont les populations allèguent avoir été victimes lors de la rafle menée durant la nuit du 25 au 26 septembre 2022 dans la commune d'Abala (région de

Tillabéri) par la force mixte nigéro-française, elles n'ont pas saisi officiellement les autorités compétentes.

#### **4.2.2 : Protection des civils**

Selon les données recueillies, au vu de la situation sécuritaire dans les communes et départements des régions de Maradi, Tahoua et Tillabéri, la protection des civils est insuffisante. Ils continuent à être victimes de la violence des groupes armés. Le déploiement des Forces de Sécurité intérieure (FSI) pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens a pu freiner la récurrence des attaques des GAN dans certaines communes : de septembre à novembre la situation sécuritaire dans les communes de Tillia et Kao a ainsi été plutôt calme. Cependant, dans d'autres communes notamment Abala, Ayerou et Torodi, les groupes terroristes ont mené plusieurs attaques contre les civils entraînant la mort d'au moins dix-huit (18) personnes et l'enlèvement de nombreuses têtes de bétail. Néanmoins, selon le point focal OGS régional de Tillabéri, les FDS ont tant bien que mal joué leur rôle de protection des civils, malgré l'insuffisance de leurs moyens humains et matériels pour couvrir les besoins sécuritaires.

#### **4.2.3 : Collaboration des FDS avec les autres acteurs (populations et OSC)**

En général, la question de la collaboration entre les FDS et les civils reste diversement appréciée. Dans la région de Maradi, les FDS de manière générale sont créditées d'un plus grand indice de confiance que dans les deux autres régions spécialement à Tillabéri où l'indice de confiance est faible<sup>26</sup>. Il est vrai que dans toutes les communes, les données montrent que les populations alertent les FDS (selon les fiches OGS collectées, sur les 57 incidents sécuritaires, moins de 10 seulement n'ont pas fait l'objet de signalement aux FDS), mais celles-ci peinent à empêcher les attaques des bandits armés et des groupes terroristes notamment à Tillabéri qui reste la région qui paye le plus lourd tribut en termes de victimes humaines et de biens emportés.

Afin de restaurer la confiance entre les FDS et les populations, dans les zones de conflits où se trouvent les huit (8) Communes d'intervention, en parallèle des actions militaires, la HACP entreprend des activités civilo-militaires très souvent appréciées<sup>27</sup>. Elle recommande aussi aux chefs militaires en opération de prendre toujours le temps de s'entretenir avec les autorités administratives et coutumières, non pas pour obtenir des renseignements, mais aussi afin de connaître l'environnement humain et communautaire, les dynamiques des conflits et les luttes d'intérêt économique qui se déroulent dans leur zone d'opération<sup>28</sup>.

<sup>26</sup> Dans une étude intitulée « Contribuer à la stabilisation des communes frontalières des régions de Tillabéri et Tahoua au Niger », Search For Common Ground rapportait que 25% des personnes enquêtées avaient affirmé être satisfaites des services des FDS : [https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2022/06/VF\\_13.05.2021-Rapport-de-lEtude-de-base-du-projet-MU-GINA-GOBE-VFILT.pdf](https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2022/06/VF_13.05.2021-Rapport-de-lEtude-de-base-du-projet-MU-GINA-GOBE-VFILT.pdf)

<sup>27</sup> L'État intervient en effet à travers la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix (HACP) qui met en œuvre des activités de sensibilisation et de cohésion sociale sur la paix et la sécurité en collaboration avec les leaders des femmes, des Jeunes, des chefs religieux et coutumiers et des collectivités territoriales.

<sup>28</sup> <http://www.hacp.ne/index.php/projet/promotion-de-collaboration-entre-fds-et-population-civile>.

#### **4.2.4 : Contrôle**

##### *4.2.4.1 : Contrôle du Parlement*

L'Assemblée nationale dispose de pouvoirs spécifiques en matière de défense et de sécurité. Ainsi, en vertu de la Constitution, elle autorise les déclarations de guerre et l'envoi de troupes à l'étranger, conformément à l'article 104 (alinéas 1 et 3). La possibilité lui est également offerte d'interpeller le Premier ministre ou tout autre membre du gouvernement au moyen d'une requête, ou par le mécanisme de questions écrites ou orales, afin d'obtenir toutes les informations sur les activités ou actes du gouvernement (pour davantage de détails, cf. rapport n°1 de l'OGS).

Malgré ce pouvoir que lui confère la Constitution, durant les trois mois du monitoring l'Assemblée ne l'a pas exercé.

##### *4.2.4.2 : Contrôle indépendant.*

Deux institutions peuvent intervenir dans le cadre du contrôle indépendant, la CNDH et le Médiateur de la République. La première pour veiller à l'effectivité et à la promotion des Droits et des Libertés fondamentales au Niger et le second, pour favoriser la médiation institutionnelle en tant qu'institution de veille démocratique (pour davantage de détails, cf. rapport n°1 de l'OGS).

Les deux institutions n'ont manifestement pas exercé un contrôle dans les communes concernées durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022, malgré les incidents sécuritaires et les atteintes aux droits humains enregistrés dans les différentes régions d'étude.

##### *4.2.4.3 : Contrôle citoyen*

La participation des citoyens, des OSC et/ou des médias est un élément important de la gouvernance sécuritaire. Ce sont en effet des canaux incontournables de contrôle des actions conduites en matière de sécurité. Bien qu'ils agissent dans des contextes sécuritaires dégradés, leurs actions contribuent à amener les autorités en charge de la sécurité à multiplier les efforts et à veiller à la redevabilité.

Selon le point focal de la région de Tillabéri, les OSC, malgré les contraintes liées à l'accès aux communes d'Abala, d'Ayerou et de Torodi du fait de la présence des GAN, ont de façon circonstancielle joué leur rôle notamment par le partage d'informations par le biais des réseaux sociaux ou de déclarations rendues publiques ..., etc. À Maradi et à Tahoua également, les structures de la société civile et des médias relaient les informations (Le Souffle de Maradi par exemple) informent les autorités locales ou se rendent sur les lieux des incidents malgré les risques et les moyens limités.

## 5. Recommandations

### A l'endroit de l'Etat :

- ✓ Améliorer encore davantage le maillage des FDS dans les zones d'insécurité et renforcer leurs capacités opérationnelles.
- ✓ Renforcer la communication, la collaboration et la redevabilité<sup>29</sup> vis-à-vis des populations civiles.
- ✓ Mettre en place des mécanismes permettant de garantir la protection des témoins, gage de l'établissement d'une chaîne de renseignements utiles aux FDS dans l'accomplissement de leur mission.

### A l'endroit des OSC :

- ✓ Multiplier les initiatives de vulgarisation des mécanismes déjà existants de contrôle indépendant et expliquer leurs implications possibles dans le monitoring sécuritaire.
- ✓ S'impliquer dans les différentes structures mises en place localement pour qu'elles puissent apporter leur contribution à l'analyse du contexte sécuritaire.
- ✓ Renforcer la synergie d'action entre les différentes OSC présentes dans les communes ici étudiées.
- ✓ Développer des mécanismes de réflexion et d'échange pouvant garantir leur sécurité dans les zones sensibles.

### A l'endroit de la CNDH et des autres institutions indépendantes :

- ✓ Conduire des actions dans toute situation de violations des droits humains.
- ✓ Mettre en place des points focaux dans toutes les localités sensibles.
- ✓ Informer, sensibiliser et créer une synergie avec les autres institutions indépendantes (CESOC, Médiateur, Conseil Supérieur de la Communication).

<sup>29</sup> La redevabilité correspond au contrôle du pouvoir qui s'exerce au sein de l'Etat et de la société, avec l'obligation pour le responsable d'expliquer ses décisions et le devoir pour les instances de contrôle d'honorer les bonnes prestations et de sanctionner les abus de pouvoir. La redevabilité nécessite une définition claire des fonctions, tâches et règles de fonctionnement des institutions publiques et privées.

Voir : <http://cooperation-concept.net/glossary/redevabilite-2/>

## Bibliographie

- <https://www.africansecuritynetwork.org/assn/wp-content/uploads/2022/08/Bilan-de-la-mesure-dinterdiction-de-lusage-des-motos-dans-les-zones-dinse%CC%81curite%CC%81-dans-la-re%CC%81gion-de-Tillabe%CC%81ri.pdf>
- [https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2022/06/VF\\_13.05.2021-Rapport-de-lEtude-de-base-du-projet-MU-GINA-GOBE-VFILT.pdf](https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2022/06/VF_13.05.2021-Rapport-de-lEtude-de-base-du-projet-MU-GINA-GOBE-VFILT.pdf)
- <https://www.studiokalangou.org/86237-tillabery-coeur-crise-humanitaire>.
- <http://www.hacp.ne/index.php/projet/promotion-de-collaboration-entre-fds-et-population-civile>.
- <http://www.hacp.ne/index.php/projet/promotion-de-collaboration-entre-fds-et-population-civile>.
- <https://www.voaafrigue.com/a/le-niger-et-barkhane-ont-men%C3%A9-quinze-op%C3%A9rations-conjointes-de-juillet-%C3%A0-octobre/6811022.htm>
- [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/07/02/le-niger-laboratoire-de-barkhane\\_6133067\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/07/02/le-niger-laboratoire-de-barkhane_6133067_3212.html)
- Arrêté N° 025/MDN/DES du 13 février 2018. Disponible sur :  
<http://news.aniamey.com/h/89327.html>
- Commission Nationale des Droits Humains (CNDH). Etude diagnostique sur les obstacles à l'instauration d'un climat de confiance entre populations et Forces de Défense et de Sécurité, mai 2022.
- Déclaration Générale de politique du Gouvernement présentée par le Premier ministre devant l'Assemblée nationale, le 27 mai 2021,
- Loi relative à la sécurité intérieure en matière d'interopérabilité et de coordination, adoptée le 06/12/2022.
- Loi N° 2016-41 du 15 novembre 2016, portant modification de la loi N°2011-47 du 14 décembre 2016, déterminant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil National de Sécurité.
- KOUNDY Maman Aminou Amadou. *Les obligations des Etats en matière de respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme au Sahel*. Thèse présentée et soutenue publiquement le 20 janvier 2017, pour l'obtention du titre de Docteur en droit de l'Université Abdou Moumouni de Niamey.
- OCHA. Rapport de Situation mai 2022. Disponible :  
<https://reports.unocha.org/fr/country/niger/>
- Rapport de mission d'enquête, d'investigation, de vérification et d'établissement des faits relatifs aux allégations portant sur la disparition de 102 personnes dans le département d'Ayerou, région de Tillabéri, mai-juin-juillet 2020.
- SAIDOU Abdoul Karim, La participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité en Afrique : analyse comparative des exemples du Burkina Faso et du Niger. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/poldev.3209>